

## **NUMEROS UTILES**

Administration communale http://www.jodoigne.be	010/81.99.99
Appel d'urgence européen	112
Ambulance Joannes-Docquier	010/81.26.92
Card-Stop (carte bancaire perdue ou volée) 24h/24	070/344.344
Cancer info	0800/15.801
Centre anti-poisons	070/245.245
Centre de prévention du suicide 24h/24	0800/32.123
Centre des brûlés - Neder-over-Heembeeck	02/264.48.48
Centre des grands brûlés I.M.T.R Loverval	071/10.61.20
Croix-Rouge de Belgique	105
Croix-Rouge Jodoigne	
Croix-Rouge matériel sanitaire	0474/ 84.75.63
Croix-Rouge materiet sanitaire	Urgence <b>0490/57.45.24</b>
Dentiste de garde	02/375.70.27
Doc Stop (documents perdus ou volés) 24h/24	0800/21232123
Ecoutes violences conjugales	0800/30.030
Electricité (dépannages)	078/35.33.34
Médecin de garde	1733
(la nuit, de 19h00 à 8h00 et Week-end) (http://medecindegardebw.be/)	
Odeur de gaz	
Pharmacie de garde (www.pharmacie.be)	0903/99.000
Police Zone Brabant Est	010/23.95.30
S.W.D.E (eau) service de garde	087/87.87.87
Savu (enlèvement des animaux perdus, blessés, malades, morts,)	0900/10.112
SOS pollution	070/23.30.01
	070/23.30.01
SOS pollution  Taxi social Jodoigne	070/23.30.01 010/81.99.29 0474/01.17.40
SOS pollution	070/23.30.01 010/81.99.29 0474/01.17.40 107

## Table des Matières

C	onseil Consultatif Communal des Ainés	(	6
1	-Services Administratifs et/ou locaux	(	9
	1.1 Administration communale		
	1.2 CPAS (Centre public d'action sociale)	1	1
	1.2.1 Les différentes missions du CPAS		
	1.3 Croix Rouge de Jodoigne		
	1.4 Bureau de poste		
	1.5 Gestion des déchets		
	1.6 Présences religieuses et philosophiques		
2	. Pensions et allocations		
	2.1 Pensions de retraite, pensions de survie, cumul d'une pension et d'une activité professionnelle		
	2.1.1 Votre dossier de pension en ligne		
	2.1.2 Votre pension légale	14	4
	2.1.3 Votre pension complémentaire	14	4
	2.1.4 Se connecter à my pension	14	4
	2.1.5 Des questions ?	14	4
	2.1.5.1 Permanences à Jodoigne pour les pensions	14	4
	2.1.5.2 Bureau régional de l'INASTI	14	4
	2.2 Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)	14	4
	2.2.1 Comment faire la demande d'une GRAPA	1!	5
	2.3 Aide aux personnes âgées (APA)	1!	5
	2.4 Cumul d'une pension et d'une activité professionnelle	1!	5
3	. Logement	11	5
3	3.1 Logements sociaux ou à loyer modéré		
	3.2 Adapter son logement		
	3.3 Choisir son logement		
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	3.4 L'offre de logements en Région Wallonne		
	3.4.1 Maisons de repos		
	3.4.1.1 Courts séjours		
	3.4.2 Maisons de repos et de soins		
	3.4.3 Résidences services		
	3.4.4 Le centre d'accueil de jour		
	3.5 Convention d'hébergement	17	7
4	. Services d'aides à domicile	18	8
	4.1 Centres de coordination de soins à domicile	18	8
	4.2 Aides familiales	18	8
	4.3 Gardes à domicile	18	8
	4.4 Brico dépanneur	19	9
	4.5 Aides ménagères sociales		
	4.6 Titres services		
	4.7 Biotélévigilance		
	4.8 Livraison de repas		
	4.9 Aménagement du domicile		
	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	-	

5	. Prevention et securite	. 22
	5.1 Police locale	. 22
	5.2 Agents de quartier	. 22
	5.3 Prévention vols	. 22
	5.4 Incivilités	. 22
	5.5 Maltraitance	. 22
	5.6 Service de télévigilance	. 23
	5.7 Service d'assistance policière aux victimes	. 23
	5.8 Justice de paix	. 23
6	Santé	24
_	6.1 Dossier médical global	
	6.2 Le réseau de santé wallon	
	6.3 Pharmacien de référence	
	6.4 Boites jaunes	
	6.5 Centres médicaux	
	6.6 Handicap	
	·	
7	. Assurances	
	7.1 Assurance obligatoire soins de santé	
	7.2 Assurance soins de santé complémentaire	
	7.3 Assurance hospitalisation	
	7.4 Assurance hospitalisation « continuité »	. 28
	7.5 Assurance vétérinaire	. 28
	7.6 Assurance funérailles	. 28
8	. Incapacité physique ou mentale	. 28
	8.1 Mandat de protection extrajudiciaire	
	8.1.1 Le mandat ou la procuration	
	8.1.2 Le mandat de protection extrajudiciaire	
	8.2 La protection judiciaire	. 29
a	. Fin de vie	30
	9.1 Préparer sa fin de vie	
	9.2 Planification successorale	
	9.3 Déclaration anticipée de refus de traitement/ acharnement thérapeutique	
	9.4 Soins palliatifs	
	9.5 Don d'organes	
	9.6 Léguer son corps à la Science	
	·	
	9.7 Déclaration anticipée d'euthanasie	
	9.8 Organisation des funérailles	
	9.9 Que faire lors du décès d'un proche	
	9.9.1 Les premières heures après le décès	
	9.10 Parce que la vie continue après le décès d'un proche	
	9.10.1 Qu'advient-il de votre habitation	
	W 711 / La doclaration de cuccocción	2/

TO, Animaux	
10.1 Que deviendra mon animal domestique après mon décès	35
11. Droits des grands-parents	35
11.1 Les grands-parents ont-ils droit à des contacts avec leurs petits-enfants	35
11.2 Les grands-parents peuvent-ils intervenir dans les décisions prises par les parents 3	36
11.3 Obligation alimentaire	36
11.4 Les grands-parents peuvent-ils transmettre des biens ou de l'argent aux petits-enfants 3	36
12 Mobilité	36
12.1 Taxi-social 3	36
12.2 TEC Brabant Wallon 3	37
12.3 Service PMR 3	38
12.4 Trains	38
12.5 Vélo électrique	39
13 Activités sociales, culturelles, récréatives	40
13.1 Activités artistiques	
13.2 Activités récréatives	
13.3 Activités sociales	
13.4 Chorales	
13.5 Confréries de Jodoigne	
14. Formations	
14.1 Lutte contre la fracture numérique 4	
14.2 Liste des maisons de village et salle <mark>s de r</mark> éunions	43
15. Activités sportives	14
15.1 Arts martiaux	14
15.2 Gymnastique	14
15.3 Marches	14
15.4 Net-volley, kin ball et pickleball	14
15.5 Tai Chi	<b>45</b>
15.6 Tennis & padel	<b>45</b>
15.7 Tennis de table	<b>45</b>
15.8 Yoga	<b>45</b>
15.9 Autres sports	16
16. Mémoire de Jodoigne	<b>17</b>

### Conseil Consultatif Communal des Ainés

Le CCCA est une équipe de 15 bénévoles habitant dans les différents villages de la commune, il a été créé en 2013 par l'administration communale et est renouvelé après chaque élection communale à la suite d'un appel à candidature.

Le CCCA est à l'écoute des aînés afin d'obtenir des avis spécifiques et de recueillir les suggestions en rapport avec le mieux vivre des aînés de tous les villages faisant partie de la Ville de Jodoigne. Le CCCA a un rôle purement consultatif et peut interpeller les élus sur les problèmes de vie propres aux aînés.

Nous sommes heureux de vous présenter la Première édition de notre guide. Nous avons pour objectif d'offrir un maximum de renseignements spécifiques aux aînés, et cela en un seul document.

Notre volonté d'être à votre écoute s'est déjà traduite par différentes organisations ou participations à des évènements (conférences, animations, lettres d'information, rencontres citoyennes...) mais nous souhaitons encore améliorer cette écoute.

Vous avez des suggestions ou des demandes à formuler ? Vous souhaitez faire connaître des situations d'isolement ?

Téléphonez au 010/81.59.56, <u>dominique.evrard@jodoigne.be</u>, ou mieux encore, prenez contact avec l'un des membres effectifs tout près de chez vous.

Vous trouverez leurs coordonnées à la page suivante du présent guide.

La rédaction de ce guide a retenu toute notre attention. Nous souhaitons le mettre régulièrement à jour.

Vous trouverez la version la plus récente sur le site internet de la commune.

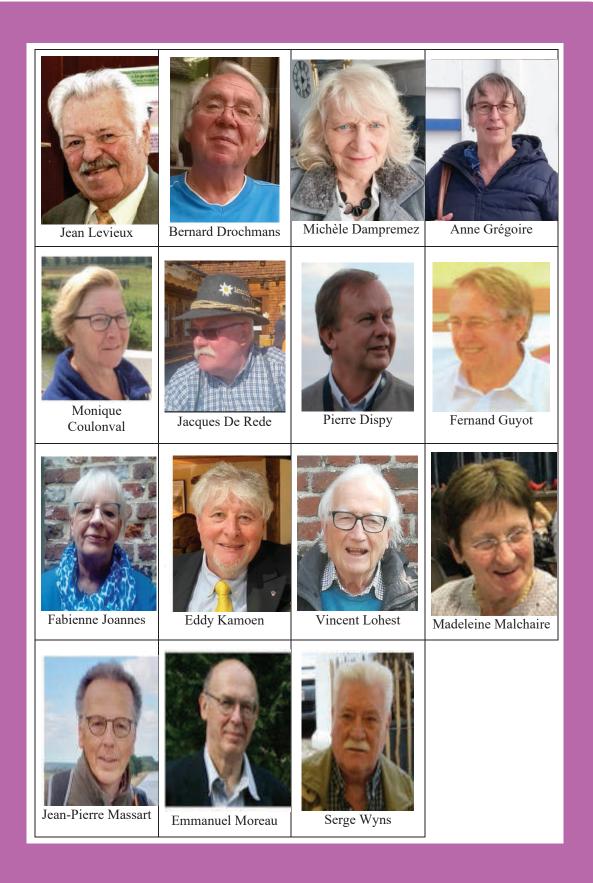
Indépendamment de notre volonté, il se peut que certaines informations soient erronées ou simplement non à jour. Il se peut également que certaines informations soient manquantes.

Vous pouvez communiquer vos remarques et suggestions aux membres du CCCA



## Conseil Consultatif Communal des Ainés

NOM et Prénom	Localité	Téléphone/GSM	Adresse Mail
Coulonval Monique	Sainte-Marie-Geest	0472/81.23.01	coulonvalmo45@gmail.com
Dambremez Michèle (Vice Présidente)	Saint-Remy-Geest	0472/75.70.11	dambremez_heff@hotmail.com
De Rede Jacques	Saint-Remy-Geest	0475/41.68.15	jdr222@hotmail.com
Dispy Pierre	Zetrud-Lumay	0477/72.38.37	pierre.dispy@gmail.com
Drochmans Bernard (Vice Président)	Jodoigne	0496/63.48.82	drochmans.bernard@hotmail.be
Grégoire Anne (secrétaire)	Jodoigne	0477/66.97.51	annegregoire.ccca@gmail.com
Guyot Fernand	Lathuy	0472/54.99.85	guyot-dessart@hotmail.com
Joannes Fabienne	Jodoigne	0493/88.99.83	fabjo@live.be
Kamoen Eddy	Jodoigne	0471/44.64.59	kamoen.eddy@gmail.com
Levieux Jean (Président)	Jodoigne	0478/88.00.87	jeanlvx@gmail.com
Lohest Vincent	Jodoigne-Souveraine	010/81.16.70	lohestav@gmail.com
Malchaire Madeleine	Saint-Jean-Geest	0479/29.15.58	madeleine.diez40@gmail.com
Massart Jean-Pierre	Melin	0477/97.13.98	jean.pierre.massart@gmail.com
Moreau Egide Emmanuel	Jodoigne	0478/28.25.08	emoreau@mail.be
Wyns Serge	Jodoigne	0476/42.01.82	
Coordinatrice: Dominique Evrard	Marché aux Chevaux, 2 Jodoigne	0477/63.63.74 010/81.59.56	dominique.evrard@jodoigne.be



### 1 SERVICES ADMINISTRATIFS ET/OU LOCAUX

### 1.1 Administration communale



#### Rue du Château 13

Site Internet : www.jodoigne.be Numéros de téléphone généraux voir page suivante.

#### Horaire

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 excepté le vendredi ou sur rendez-vous.
- Service Urbanisme, travaux et Finances le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h30
- Certains services ont une permanence le samedi matin de 09h00 à 12h00
- Pour plus d'informations, consulter le site de la commune ou téléphoner 010/81.99.99

Services	Téléphone	e-mail
Accueil	010/81. 99. 99	http://www.jodoigne.be
Direction générale	010/81.99.72	secretariat@jodoigne.be
Finances	010/81.99.65	finances@jodoigne.be
Secrétariat	010/81.99.72	secretariat@jodoigne.be
Population belge	010/81.99.98	ecp@jodoigne.be
Population étrangère	010/81.99.84	ecp@jodoigne.be
Etat civil	010/81.99.85	ecp@jodoigne.be
Urbanisme	010/81.99.40	urbanisme@jodoigne.be
Environnement	010/81.99.93	environnement@jodoigne.be
Eco-conseillère	010/81.99.95	benedicte.marechal@jodoigne.be
Agent constatateur	0495/26.99.71	agent.constatateur@jodoigne.be
Conseiller en logement	010/ 81.59.56	dominique.evrard@jodoigne.be
Guichet Energie	081/41.43.06 010/40.13.00	guichetenergie.perwez@spw.wallonie.be guichetenergie.ottignies@spw.wallonie.be
Travaux	010/81.99.46	travaux@jodoigne.be
Cimetières	010/81.99.86	ecp@jodoigne.be
Communication	010/81.06.23	sde@jodoigne.be
Culture-Centre Culturel	010/81.15.15	info@culturejodoigne.be
Bibliothèque	010/81.99.57	bibliotheque@jodoigne.be
Ludothèque	010/81.99.55	ludotheque@jodoigne.be
Location de salles& matériel	0479/44.44.27	frederic.bertrand@jodoigne.be
Police locale	010/23.95.30	https://www.zpbwest.be/
Zone de secours Brabant Wallon	010/23.63.61	zonedesecours@incendiebw.be
Home Le clair séjour - Résidence- services Larivière	010/81.09.50	cpas@jodoigne.be
Handicontact	010/81.99.28	cpas@jodoigne.be
Coordination sociale	010/81.99.33	cpas@jodoigne.be
CPAS	010/81.99.29	cpas@jodoigne.be
Plan de Cohésion Sociale PCS	010/81.59.56 0477/63.63.74	dominique.evrard@jodoigne.be
Maison du tourisme du BW	010/23.61.08	https://www.destinationbw.be/

### 1.2 CPAS (Centre Public d'Action Sociale)

Accueil (du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h00), chaussée de Tirlemont 66 Jodoigne

Tél.: 010/81.99.29 - fax: 010/81.99.22

E-mail: cpas@jodoigne.be

Site web: http://www.jodoigne.be

#### 1.2.1 Les différentes missions du CPAS:

En cas de besoin, le CPAS peut fournir une aide matérielle ou financière, mettre en ordre les assurances, faire une guidance budgétaire, sociale, médicale ou psychologique. Le CPAS peut également orienter vers une assistance juridique et possède aussi un service de médiation de dettes (Permanences à Jodoigne le mardi et vendredi de 9h00 à 12h00 - 010/81 99.32) Il s'occupe des demandes pour le fond social de chauffage. Le CPAS travaille en collaboration avec beaucoup d'autres services tels que les aides familiales, les repas à domicile, l'office national des pensions, etc...

#### - Taxi-Social

Tél.010/81.99.29

Voir rubrique mobilité chapitre 12

### - Aide juridique

 L'aide juridique de première ligne est assurée par des professionnels du droit, le plus souvent des avocats, elle est gratuite et accessible à tous, sans condition de revenus que vous soyez belge ou étranger.

- Numéro vert du SPW 1718

Justice de paix de Jodoigne

Jodoigne : avenue du Commandant Borlée, 42

Le 1er et 3ème vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous.

Contacter le service social du CPAS, permanence tous les matins de 8h30 à 12h ou sur rendez-vous, téléphone : 010-81.99.30

#### - Repas à domicile

Voir rubrique 4.8 livraison de repas à domicile

### 1.3 Croix-Rouge de Jodoigne

Section locale rue du Château 5 1370 Jodoigne Tél.: 010/40.08.27 0474/84.75.63

Email: directeur.cpbw@croix-rouge.be

https://maisons.croix-rouge.be/maisons/deux-gette/

#### Marc BOUVY Président Maison Croix-Rouge 2 Gette

Rue du Château, 5 1370 Jodoigne

+32 475/24.70.18

marc.bouvy@volontaires.croix-rouge.be

La Croix Rouge offre différents services :

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Prêt de matériel sanitaire

Présence sociale

Visite aux personnes seules ou malades, lecture auprès de seniors isolés, prêt gratuit de livres, vesti-boutique, épicerie sociale et divers services.

### 1.4 Bureau de poste

La poste Avenue des Commandants Borlée 42 1370 Jodoigne

Tél.: 02/201.23.45

Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h30 et de13h30à 18h00

Samedi de 9h00 à 13h00

Fermé les dimanches et jours fériés

### 1.5 Gestion des déchets

### Collecte de porte à porte

Calendrier des ramassages disponible à l'Admiration communale.

En cas de problème concernant les immondices, encombrants, ramassage sélectif, contactez le service de l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) en charge des collectes à Jodoigne.

Tél.: gratuit 0800/49057 - Site: www.ibw.be - mail: valmat@ibw.be

#### Parcs à conteneurs

Jodoigne: Parc industriel, rue de l'Avenir Jodoigne-Tél.: 010/81.58.35

Les horaires sont indiqués sur le calendrier des ramassages.

Incourt: carrefour de la Chise - Tél.: 010/84 34 52

Du lundi au vendredi de10h00 à 17h15, le samedi de 9h30 à 17h15

#### Bulles à verres

Dongelberg rue d'Incourt/rue des Etats Jauchelette rue de la Ramée (cimetière)

Jodoigne rue de Piétrain (entrée du Ravel rue de Septembre)

Rue de Chebais (parking du cimetière) Parking du CEPES chaussée de Tirlemont

Lathuy rue de Dongelberg

Mélin rue de Sart (côté chaussée de Wavre)

Piétrain rue d'Esté (direction Herbais)
Saint-Jean -Geest rue de Bronne/rue du Faubourg
Sainte-Marie-Geest rue St Marie/rue basse Hollande

Saint-Remy- Geest chemin des Carriers/ rue de Gobertange

Zétrud Lumay rue du Relais (ravel)

### **Bornes textiles**

Dongelberg rue d'Incourt/rue des Etats

Jodoigne Parking du CPAS chaussée de Tirlemont Parking du CEPES chaussée de Tirlemont

Parking du supermarché Carrefour Parking du magasin « Bel et Bo »

Mélin rue de Sart (côté chaussée de Wavre)

Zétrud Lumay placette devant l'église

### 1.6 Présences Religieuses et Philosophiques



#### **Culte Catholique**

Unité pastorale de Jodoigne /Doyenné de Jodoigne Doyen : Simon Pierre Mbumba Ntumba

Site web: upjodoigne.be, contact mbumba\_ntumba@yahoo.fr

Tél: 010/81.15.13

Paroisse St Médard et St Lambert à Jodoigne Doyen : Simon Pierre Mbumba Ntumba

Tel: 010/81.15.13-0486/95.06.49Mail; mbumba\_ntumba@yahoo.fr

Paroisse St Pierre à Jodoigne Souveraine

Prêtre: Marcel Badinga Tel: 010/81.47.43-0473/95.28.03

Mail: bading.marcel@gmail.com

Prêtre: Marcel Badinga
Tel: 010/81.47.43-0473/95.28.03
Mail: bading.marcel@gmail.com

Paroisse St Martin à Lathuy

Paroisse Ste Gertrude à Jauchelette Prêtre: Dieudonné Kisimbila-Makengo

Tel: 010/88.81.63cul0488/22.60.08 Mail: dkisimbila@yahoo.com Paroisse Notre Dame des Visitation à Melin

Prêtre: Urbain Musuil Tel: 010/81.11.53-0479/56.37.40 Mail: urbainmusuil@gmail.com

Paroisse St Gabriel à Piétrain Prêtre : Andrzej Maciejewski

Tel: 010/81.34.93-0486/62.77.27 Mail: andremaci@yahoo.fr Paroisse St George à Saint Jean Geest Prêtre: Andrzej Maciejewski Tel: 010/81.34.93-0486/62.77.27

Mail: andremaci@yahoo.fr

Paroisse St Remy à Saint Remy Geest Prêtre : Urbain Musuil

Tel: 010/81.11.53-0479/56.37.40

Mail: urbainmusuil@gmail.com

Paroisse Ste Marie à Sainte Marie Geest Prêtre : Simon Pierre Mbumba Ntumba Tel : 010/81.15.13-0486/95.06.49

Mail: mbumba\_ntumba@yahoo.fr

Paroisse St Barthélemy à Zétrud Lumay Prêtre: Joseph Mundeke

Tel: 010/24.87.32-0487/87.15.81

Paroisse St Laurent à Dongelberg Prêtre: Simon Pierre Mbumba Ntumba Tel: 010/81.15.13-0486/95.06.49 Mail: mbumba\_ntumba@yahoo.fr

### **Culte Protestant**

Assemblée Protestante Evangélique de Jodoigne (APEJ)
Pasteur: Luc Corbisier 0485/95 15 85. Mail - luccorbisier@yahoo.fr

less a lieux de Coulte a

Info : Lieu de Culte :

Rue Basse Hollande, 4, 1370 Saint-Remy-Geest (Les 1ers et 3èmes dimanches dès 10 heures).

#### Culte Islamique

Mosquée de Louvain-la-Neuve Avenue Georges Lemaire 12 Centre Culturel Musulman

Tél.: 0494/46.94.19

Mosquée TARIK BENI ZIAD Rue Provinciale 51 - 1301 Wavre Tél. 0495/25.41.19

#### Laïcité Brabant Wallon, extension de l'ULB - SECTION DE JODOIGNE

Président : Claude Hiernaux Tél. : 010/81.02.61

Mail: claude.hiernaux@tvcablenet.be

### 2. PENSIONS ET ALLOCATIONS

# 2.1 <u>Pensions de retraite, pensions de survie, cumul d'une pension et d'une activité professionnelle</u>

### 2.1.1 Votre dossier de pension en ligne

mypension.be est le portail des pensions en ligne pour toute l'information personnalisée concernant la pension légale et complémentaire.

mypension.be est là pour vous aider! Vous pouvez y suivre l'évolution de votre propre dossier de pension à la trace.

Sur **mypension.be**, vous ne trouverez pas d'information au sujet de l'épargne pension (3<sup>e</sup> pilier) que vous auriez éventuellement souscrite de votre propre initiative.

### 2.1.2 Votre pension légale (1er pilier)

Que vous soyez, ou étiez, travailleur salarié, indépendant ou fonctionnaire, dans le volet « ma pension légale », vous pouvez trouver toutes les informations sur votre carrière et vos droits à la pension, vous pouvez également demander la mise à jour si des informations sont manquantes ou erronées.

### 2.1.3 Votre pension complémentaire (2e pilier)

Une pension complémentaire s'ajoute à votre pension légale. Vous la constituez tout en travaillant. Dans le volet « ma pension complémentaire » sur mypension.be, vous obtiendrez une image globale de cette pension. Vous pouvez consulter la situation de celle-ci.

### 2.1.4 Se connecter à mypension.be

Mypension.be dispose d'un accès sécurisé. Pour accéder à votre dossier de pension en ligne, vous devez vous connecter à l'aide de votre carte d'identité électronique. Pour cela, vous avez besoin de votre code pin et d'un lecteur de carte, ou au moyen d'autres systèmes « Itsme », ou via différents systèmes utilisant clé(s) numérique(s) avec code de sécurité et nom d'utilisateur + mot de passe.

### 2.1.5 Des questions?

Pour plus d'informations, vous contactez la ligne pension gratuite **1765** ou depuis l'étranger au : +32 78 15 1765 (numéro payant depuis l'étranger), les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Pour toute question se rapportant au volet « ma pension complémentaire » du site mypension.be, prenez contact les jours ouvrables de 9h à 12h.

Vous pouvez également poser vos questions via les formulaires de contact disponibles sur mypension.be.

L'ONP édite également une brochure « GUIDE PRATIQUE DU PENSIONNE » qui peut être demandée par téléphone au 0800/50 256 (Numéro gratuit)

Vous pouvez également avoir des renseignements sur vos droits à la pension auprès de votre mutuelle.

### 2.1.5.1 Permanences à Jodoigne pour les pensions de salarié uniquement

Le 1er vendredi du mois

Marché aux Chevaux N°2 1370 Jodoigne de 10h00 à 11h30\_

D'autres points pension sont également accessibles dans certaines communes limitrophes. Pour plus d'informations, consulter le site ou téléphoner au numéro gratuit **0800/50 256**.

Ces points pension sont tenus par des personnes travaillant pour l'office des pensions et toutes les informations restent confidentielles.

### 2.1.5.2 Bureau régional de l'INASTI (pour indépendants)

Chaussée de Bruxelles 49, 1300 Wavre

Tél: 010/68.55.11

Chaque jour ouvrable de 09h00 à 11h30 et sur rendez-vous de 13h00 à 15h00

### 2.2 Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une allocation sociale accordée aux personnes de plus de 65 ans qui ne disposent pas de ressources suffisantes.

Prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. Règles et modalités d'octroi sont disponibles sur le site de l'ONP à l'adresse suivante :

Site: https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/

### 2.2.1 Comment faire la demande d'une GRAPA

Dans la plupart des cas, vous n'avez pas besoin d'introduire une demande de GRAPA. L'examen de votre droit à la GRAPA est en effet automatique si vous :

- · Introduisez une demande de pension en Belgique ;
- · Bénéficiez déjà d'une pension du Service Pensions en Belgique ;
- · Recevez une allocation aux personnes handicapées et atteignez l'âge légal de la pension ;
- · Bénéficiez du revenu d'intégration et atteignez l'âge légal de la pension.

### 2.3 Aide aux Personnes Agées (APA)

L'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) est octroyée à la personne handicapée âgée de 65 ans ou plus dont le statut d'handicapé a été reconnu à 66% et 12 points.

Les informations peuvent être obtenues auprès du CPAS ou des mutuelles.

### 2.4 <u>Cumul d'une pension et d'une activité professionnelle</u>

Vous pouvez sous certaines conditions, continuer à travailler tout en étant pensionné(e), soit comme bénévole ou toute autre activité rémunérée, cependant il est préférable de bien se renseigner avant le début de l'activité afin d'éviter les mauvaises surprises, perte de certains avantages, indemnité, reconnaissance de statuts, etc.

Les différentes informations sont disponibles sur le site « my-pension », auprès d'un bureau comptable de votre choix ou auprès des syndicats et mutuelles.

### 3. LOGEMENT

### 3.1 Logements sociaux ou à loyer modéré

Le **CPAS** possède 19 logements à loyer modéré situés chaussée de Tirlemont, 64. Il propose des appartements à 1, 2 ou 3 chambres. Renseignements : 010/81.99.29

Agence Immobilière Sociale (AIS) du Brabant wallon ASBL

Avenue Einstein 3, 1300 Wavre Téléphone : 010/88.05.58

Email: ais.brabantwallon@publilink.be

https://www.brabantwallon.be/bw/partager/logement/

agence-immobiliere-sociale-asbl/

Les Agences immobilières sociales, destinées aux ménages à revenus précaires et modestes, mettent en location des logements appartenant à des propriétaires privés ou publics qui veulent éviter tous les tracas liés à une location.



#### Les avantages sont :

- pour le locataire : la possibilité de se loger à un tarif avantageux ;
- **pour le propriétaire** : d'éviter la gestion quotidienne du bien, sa remise en état et le suivi des locataires, tout en profitant de primes et d'une diminution du précompte immobilier et en percevant un loyer mensuel régulier.

#### L'IPB, Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon.

(92 logements sociaux) Avenue des Métallurgistes 7A1, 1490 Court-Saint-Etienne Téléphone 010 61 41 51 secretaria@ipbw.be http://www.ipbw.be/

Une permanence logement est organisée tous les lundis, de 9h à 11h30, gérée par le PCS (Plan de cohésion sociale) et le CPAS Marché aux Chevaux, 2.

Cette permanence est accessible à tous et donne tous les renseignements nécessaires au niveau logement.

### 3.2 Adapter son logement

De nombreuses associations sont spécialisées dans l'aménagement du domicile de personnes âgées ou en situation de handicap. Elles proposent une adaptation du logement et / ou l'ajout de matériel adapté, afin de faciliter le quotidien en toute sécurité (prendre un bain, préparer un repas, monter des escaliers, ramasser un objet par terre, sortir de son lit sans aide).

Pour plus d'information, voir chapitre 4 paragraphes 4.1 & 4.9

### 3.3 Choisir son logement

#### Senoah ASBL

Avenue Cardinal Mercier 22 - 5000 Namur

Service gratuit d'accompagnement des seniors en matière d'habitat

Il vous accompagne dans la recherche d'un lieu de vie adapté, allant du domicile à l'entrée en maison de repos, en passant par les résidences services et les habitats alternatifs.

Tél.: 081/22.85.98 entre 8h30 et 17h

Site: www.senoah.be

#### **Retraite Plus**

Conseillers spécialisés en gérontologie orientant gratuitement vers des maisons de repos adaptées aux besoins.

Tél.: 02/318.04.78

Site: www.retraiteplus.be

### 3.4 L'offre de logements adaptés en Région Wallonne :

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées sont encadrés par une législation spécifique articulée autour de 4 axes :

- L'établissement doit disposer d'un agrément témoignant de sa reconnaissance par l'administration.
- La délivrance et le maintien de l'agrément est conditionné au respect de la réglementation par le gestionnaire de l'établissement.
- Le respect de la réglementation fait l'objet d'un contrôle par l'administration.
- Des sanctions allant jusqu'au retrait de l'agrément peuvent frapper l'établissement si le cadre légal n'est pas respecté.

### **3.4.1 <u>Maisons de repos</u>** :

La maison de repos pour personnes âgées (MRPA) est un établissement destiné à l'hébergement d'aînés qui y ont leur résidence habituelle et y bénéficient, en fonction de leur dépendance, de services collectifs familiaux, ménagers, d'aide à la vie journalière et de soins infirmiers ou paramédicaux.

Jodoigne offre deux établissements de type MRPA:

Le Clair Séjour	Le Cèdre Bleu
Chaussée de Tirlemont, 58	Chaussée de Charleroi, 136
1370 JODOIGNE	1370 JODOIGNE
+32-10-81.09.50	+32-10-81.43.33

### **3.4.1.1 <u>Courts séjours</u> :**

Les maisons de repos peuvent offrir la possibilité d'un séjour temporaire en maison de repos dont la durée est initialement fixée de commun accord entre le gestionnaire et le résident ou son représentant et qui ne peut excéder une durée de trois mois ou de nonante jours cumulés par année civile que ce soit ou non dans le même établissement.

Durant une hospitalisation ou convalescence en milieu adapté d'un conjoint, ce type d'hébergement est utile et permet un retour à domicile en couple.

Ce service d'accueil à Jodoigne est uniquement disponible au Cèdre Bleu.

### 3.4.2 Maisons de repos et de soins :

Une maison de repos et de soins **(MRS)** est une maison de repos qui, pour une partie de sa capacité, est requalifiée en MRS.

Ce type d'établissement est destiné à l'accueil de personnes porteuses de pathologies dont l'état ne justifie plus de séjourner en milieu hospitalier mais nécessite de façon permanente des soins infirmiers et de réactivation.

Jodoigne offre deux établissements de type MRS :

Le Clair Séjour	Le Cèdre Bleu
Chaussée de Tirlemont, 58	Chaussée de Charleroi, 136
1370 JODOIGNE	1370 JODOIGNE
+32-10-81.09.50	+32-10-81.43.33

#### 3.4.3 Résidences services :

Les résidences services **(RS)** sont des établissements pour personnes âgées offrant des logements particuliers adaptés avec la possibilité de profiter de services comme les repas ou l'entretien de l'appartement et leur permettant de mener une vie indépendante.

Un système d'appel garantit la sécurité des personnes qui peuvent profiter en permanence de l'aide du personnel de la maison de repos en cas de besoin urgent.

Les appartements offrent un espace de séjour avec kitchenette équipée, une chambre et un espace sanitaire avec WC, douche et lavabo.

Le prix du séjour est établi par l'établissement.

Jodoigne offre deux établissements de type RS :

RS Larivière	Le Cèdre Bleu
Rue du Soldat Larivière, 43B	Chaussée de Charleroi, 136
1370 JODOIGNE	1370 JODOIGNE
+32-10-24.24.67	+32-10-81.43.33

### 3.4.4 Le centre d'accueil de jour :

Le centre d'accueil de jour **(CAJ)** est une structure située au sein ou en liaison avec une maison de repos ou une maison de repos et de soins, où sont accueillis, pendant la journée, des personnes âgées, qui y bénéficient de soins familiaux et ménagers et, au besoin, d'une prise en charge thérapeutique et sociale.

Ce type de structure offre aux familles souhaitant garder leurs ainés au sein de la cellule familiale la possibilité de conduire une activité professionnelle tout en assurant la sécurité des personnes âgées lors de leur absence.

Ce type de structure n'est actuellement pas organisé à Jodoigne ou dans les établissements des alentours. Les personnes intéressées doivent se renseigner auprès de :

**AVIQ** - Direction des Ainés

Rue de la Rivelaine, 21

6061 CHARLEROI, Numéro gratuit 0800/16061

### 3.5 Convention d'hébergement :

Préalablement à la signature de la **convention d'hébergement**, le candidat à l'admission est invité à prendre connaissance et à signer le **règlement d'ordre intérieur** (ROI).

**La convention d'hébergement** précise le prix journalier de la chambre et les services couverts par ce prix ainsi que les suppléments pouvant être portés en compte. Sauf dans le cadre des courts séjours, la convention d'hébergement est délivrée à durée indéterminée. La convention d'hébergement précise les modalités de préavis en cas de rupture.

Si vous rencontrez un litige qui ne se résout pas directement avec l'établissement, vous pouvez vous adresser à l'**Agence pour une Vie de Qualité (**AVIQ)

**AVIQ Direction** Audit et Inspection Rue de la Rivelaine, 21 6061 CHARLEROI Numéro gratuit 0800/16061.

### 4. SERVICES D'AIDES A DOMICILE.

### 4.1 Centres de Coordination de soins à domicile

Les centres de coordination de soins et de services à domicile ci-dessous sont habilités à accompagner toute personne en perte d'autonomie.

Les coordinateurs ou coordinatrices évaluent et mettent en place les soins et services à domicile avec l'accord du bénéficiaire.

A noter que les prestations des coordinateurs, coordinatrices sont gratuites.

ASD: 010/81.21.98 (Service organisé par Mutualité chrétienne)

Cado: 010/81.07.31 (ASBL)

Cosedi: 010/24 51 53 (Service organisé par Mutualité Libérale)

CSD: 010/84.96.40 (Service organisé par Solidaris)

VAD BW: 010/24.46.33 (Service organisé par Mutualité Libre)

### 4.2 Aides familiales:

Les aides familiales accompagnent des personnes âgées dans leur quotidien.

Les aides familiales peuvent préparer des repas, assurer l'accompagnement pour des visites médicales, repassage, nettoyage léger, soins à la personne (toilettes).

#### Aides et Soins à domicile en Brabant Wallon (Service organisé par Mut. Chrétienne)

Place Major Boine, 11370 Jodoigne

010/81.21.98

https://brabant.aideetsoinsadomicile.be/fr/services/aide-familiale-asd-bw

#### ADMR (Aide en milieu rural)

Avenue du Hoyoux, 4 5200 HUY

085/27.49.99 huy@admr.be

CSD (Centrale de soins à domicile) (Service organisé par Solidaris)

Chaussée de Bruxelles, 5

1300 Wavre

010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

### 4.3 Gardes à domicile :

Les gardes à domicile assurent une présence minimum de 3 heures auprès d'un patient désorienté ou en grande difficulté physique et/ou mentale.

Pas d'aide à la vie quotidienne si ce n'est préparer un repas et veiller au bien-être du patient.

#### Aides et Soins à domicile en Brabant Wallon (Service organisé par Mut. Chrétienne)

Rue Albert 1°, 2 1420 Braine l'Alleud

067/89.39.49

Les prix des prestations varient de 5,20€ à 10,20€ selon le moment de prestation (semaine, nuits, WE), et les revenus (minimum 3 heures de prestation, maximum 9 heures)

#### **ASD Service répit**

Rue Albert 1°, 21420 Braine l'Alleud

067/893949

Ce service s'adresse aux personnes handicapées ayant une reconnaissance AVIQ.

Tarif selon l'affiliation ou la non-affiliation.

#### **ADMR**

Avenue du Hoyoux, 4 5200 HUY

085/274999

huy@admr.be

Le prix de la prestation est de 8.00 €/heure(minimum 3 heures, maximum 9heures/ prestation)

Pas de prestation de nuit

#### CSD (Centrale de soins à domicile) (Service organisé par Solidaris)

Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre

010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

Le prix varie en fonction de l'affiliation aux mutualités Solidaris, selon le moment de la prestation (jour/nuit). 3 € minimum et 9 € maximum

#### CSD (Centrale de soins à domicile) / ASPH

Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre

010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

#### Ses services s'adressent aux personnes handicapées ayant une reconnaissance AVIQ.

Le prix varie en fonction de l'affiliation aux mutualités Solidaris, selon le moment de la prestation (jour/nuit). 3€ minimum et 9 € maximum

#### Cosedi (Service organisé par les mutualités libérales)

Avenue des déportés, 5 1300 Wavre

010/24.51.53

www.cosedi.be

Les tarifs varient en fonction des revenus, de l'affiliation mutuelliste ou du moment de la prestation (journée, WE). (6,00€ minimum, 10€ maximum). **Pas de prestation de nuit.** 

### 4.4 Brico dépanneur :

Les Brico dépanneurs réalisent des petits travaux au domicile des particuliers (réparations légères, entretien de la maison, travaux de jardinage non récurrents, ...)

#### Aides et Soins à domicile en Brabant Wallon

Place Major Boine, 1

1370 Jodoigne

010/81.21.98

https://brabant.aideetsoinsadomicile.be/fr/services/aide-familiale-asd-bw

#### ADMR (Aide en milieu rural)

Avenue du Hoyoux, 4 5200 HUY

085/27.49.99

huy@admr.be

#### CSD (Centrale de soins à domicile)

Chaussée de Bruxelles, 5

1300 Wavre

010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

Travail de jardinage pas récurrent et uniquement si la personne ne bénéficie pas d'un jardinier ou entrepreneur de jardin

#### **ALE Jodoigne**

Place Marché aux Chevaux, 2 1370 Jodoigne

010/688904

www.jodoigne.be/services-aux-citoyens/ale

### 4.5 Aides Ménagères Sociales

#### Aides et Soins à domicile en Brabant Wallon

Place Major Boine, 11370 Jodoigne

010/81.21.98

https://brabant.aideetsoinsadomicile.be/fr/services/aide-familiale-asd-bw

#### CSD (Centrale de soins à domicile)

Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre

010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

#### Cosedi

Avenue des déportés, 5 1300 Wavre

010/24.51.53

www.cosedi.be

Les tarifs varient en fonction des revenus, de l'affiliation mutuelliste

#### **ALE Jodoigne**

Place Marché aux chevaux, 2 1370 Jodoigne 010/68.89.04

www.jodoigne.be/services-aux-citoyens/ale

Les services d'aides de ces différents organismes sont payants. Le coût varie suivant l'organisme et vos revenus.

### 4.6 Titres services

L'utilisation des titres services doit concerner des prestations d'**aide-ménagère**, de repassage, de courses ménagères ou de transport de personnes à mobilité réduite ;

Avoir lieu en Belgique;

Être effectuées à votre domicile **privé**, et non sur un lieu professionnel ;

Être fournies par une entreprise agréée en Belgique.

Pour plus de renseignements, consulter le site :

https://titres-services.wallonie.be

### 4.7 Biotélévigilance

#### Vitatel

Chaussée de Louvain, 292, 5004 Bouge 081/41.29.29 www.vitatel.be

Tarif en fonction de l'affiliation mutuelliste (ici Mutualité Chrétienne)

#### CSD (Centrale de soins à domicile)

Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre 010/84.96.40

www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

Tarif en fonction de l'affiliation mutuelliste (ici Solidaris)

#### Cosedi

Avenue des déportés, 5, 1300 Wavre 010/24.51.53 www.cosedi.be

#### Télé-secours

Boulevard de Smet de Naeyer, 578, 1020 Bruxelles 02/478.28.47 https://www.tele-secours.be/contact

#### Sécurex

Meersbloem Melden, 46, 9700 Oudenaarde 055/61.21.07

### 4.8 Livraison de repas

Certaines sociétés peuvent vous fournir des repas préparés, sous différentes formules et cadences de livraison.

**Delimeal**: 0800/12.044 **Livrez-nous**: 0495/94.71.58

Restaurant les Echos: 010/81.14.45 Maison Cantillon: 0474/53.92.08

Oh Granny: 0471/68.85.35

info@ohgranny.be

Pour les personnes isolées, le CPAS de JODOIGNE offre la possibilité de prendre les repas au Clair Séjour ou à la Résidence Service Larivière.

CPAS 010/81.99.29

cpas@jodoigne.be

### 4.9 Aménagement du domicile

#### CSD (Centrale de soins à domicile)

Chaussée de Bruxelles, 5 1300 Wavre 010/849640 www.solidaris.be/BW/notre-mutualite

#### CIAS (Centre indépendant d'aides sociales des mutualités libres Wallonie-Bruxelles)

Boulevard Tirou, 48/50, 6000 Charleroi 071/702259 Pour les affiliés Partenamut

#### **AVIQ**

Bureau régional d'Ottignies Espace Cœur de ville, 1 1340 Ottignies 010/23.05.60 br.ottignies@aviq.be

#### Solival

Boulevard des Archers 54, 1400 Nivelles Téléphone : 067/22.12.20 info@solival.be



### 5. PREVENTION ET SECURITE



### 5.1 Police locale

#### Zone de Police Brabant wallon Est

Chaussée de Tirlemont, 6 - 1370 Jodoigne 010/23.95.30

**Urgences: 101 (24hr/24)** 

Bureau d'accueil: en semaine: 8h30-12h et de 12h30 à 17h30, samedi: 9h-13h

https://www.zpbwest.be/

### 5.2 Agents de quartier

Votre agent de quartier est votre premier interlocuteur au sein des services de Police. N'hésitez pas à le contacter pour lui demander renseignements ou conseils.

Pour le joindre aisément, contactez l'accueil central de la Zone de Police Brabant Wallon Est au 010/23.95.30. Si votre agent de quartier est présent, vous serez mis immédiatement en communication avec lui. A défaut, il vous recontactera le plus rapidement possible.

Il est également possible de prendre rendez-vous avec votre agent de quartier via https://www.zpbwest.be/

### 5.3 Prévention vols

Contactez votre agent de quartier (voir ci-dessus).

De nombreux moyens simples et peu coûteux existent. La police peut vous donner des conseils gratuits en techno-prévention et peut également surveiller votre habitation via des passages fréquents et gratuits.

### 5.4 Incivilités

**Steward Urbain:** 

Missions principales : assurer la propreté et la tranquillité publique du centre-ville.

Délinquance environnementale :

Contact: Agent.constatateur@jodoigne.be Tel.: 0495/26.99.71

### 5.5 Maltraitance

La maltraitance peut être de différentes sortes : physique, psychologique et financière.

Pour le Conseil de l'Europe, la maltraitance est « tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière »

#### **Respect Seniors asbl**

Rue du Môle 5 - 1420 Braine-l'Alleud

Service psycho-social d'écoute et d'accompagnement par rapport aux situations de maltraitance des personnes âgées. Cela concerne l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes âgées qui sont victimes de maltraitance, de leur famille et entourage, ainsi que de toute personne qui a connaissance de cas de maltraitance de personnes âgées. Tout cela, bien entendu, dans le respect des souhaits et du rythme de la personne âgée concernée par la situation.

Des visites sont également possibles (à domicile, en maison de repos, à l'hôpital).

Les interventions sont gratuites.

Tél.: 0800/30 330 (gratuit) - 02/387.59.00 - Site: www.respectseniors.be brabant.wallon@respectseniors.be

Accessible à toute personne qui se pose des questions sur la maltraitance.

### 5.6 Service de Télévigilance

Ils donnent la certitude d'être secouru au moindre appel. En cas de problème, il suffit de presser le bouton d'un appareil qui peut se porter en collier, en bracelet ou en clip. Le service est alerté et se charge de tout.

Le centraliste identifie la personne et communique avec elle, même si celle-ci ne peut venir au téléphone. Les personnes à prévenir (famille, voisins, médecin, ambulance...) sont contactées en fonction de la situation.

Contacts et infos: voir §4.7

### 5.7 Service d'assistance policière aux victimes (SAPV)

Chaussée de Tirlemont, 6, 1370 Jodoigne 010/23.95.30 https://www.zpbwest.be/

Le bureau d'assistance policière aux victimes soutient les victimes d'infractions (agressions, harcèlement, vols avec violences, violences intrafamiliales...), et leurs proches.

Il s'agit d'un service gratuit qui intervient en cas d'urgence.

### 5.8 <u>Justice de Paix</u>

Avenue des Commandants Borlée, 42 – 1370 Jodoigne 010/81.85.50

j.p.jodoigne@just.fgov.be

La justice de paix s'occupe des litiges en matière locative et immobilière, de voisinage, ainsi que des litiges relatifs à de faibles montants.

#### 6. SANTE

Notre souhait est de rester vivre chez soi le plus longtemps possible dans des conditions de vie agréables. Mais au fur et à mesure de l'avancée en âge et dans des situations de perte d'autonomie, les besoins d'aides vont grandissant.

C'est pourquoi le soutien des personnes et en particulier des personnes vulnérables est un objectif prioritaire en matière de santé.

### 6.1. <u>Dossier Médical Global (DMG)</u>

Quel que soit l'âge, le dossier médical global peut êtredemandé auprès de votre médecingénéraliste. Il centralise les données médicales vous concernant (prises de sang, radiographies, vaccinations, hospitalisations, ...). Il améliore la qualité des soins et donnedroit aux avantages suivants:

- -une réduction est accordée parvotre mutualité sur la partie qui est financièrement à votre charge pour les consultations et visite à domicile.
- -la centralisation des données médicales évitera des examens inutiles.
- -les frais d'ouverture et de gestion sont entièrement remboursés par votre mutuelle.

### 6.2 Le Réseau Santé Wallon

Le Réseau Santé Wallon permet une centralisation des données et est géré par le titulaire.

Il permet un échange de documents de santé informatisés (résultats d'examens, rapports médicaux, courriers, etc.) entre les prestataires de soins intervenant pour un même patient (médecins généralistes et spécialistes). Pour qu'un prestataire de soins ait accès aux données de santé du patient, un lien thérapeutique doit être établi.

### 6.3 <u>Pharmacien de référence</u>

Le pharmacien de référence est le pharmacien d'officine choisi par les patients chroniques pour l'accompagnement et le suivi de leur usage des médicaments. Le patient est libre de choisir son pharmacien de référence et peut changer de pharmacien de référence à tout moment ; il peut aussi aller chercher ses médicaments dans plusieurs pharmacies s'il le souhaite. Le pharmacien de référence collabore à l'exécution du plan de soins établi par le médecin, en concertation avec le patient et les prestataires de soins concernés.

Le pharmacien de référence s'engage vis-à-vis de son patient et de son équipe de soins à **réaliser l'intention thérapeutique du médecin** en ce qui concerne le traitement médicamenteux dans les soins ambulatoires.

Il veille aussi à ce que ses patients et leurs équipes de soins disposent des informations pertinentes concernant la médication active sous la forme d'un schéma de médication clair, complet et actualisé et à ce que ses confrères pharmaciens aient accès à l'historique des médicaments délivrés via le **Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP).** 

Bien entendu, ce partage de données ne peut se faire qu'avec le consentement éclairé du patient, par le biais des canaux les plus sécurisés.

La valeur ajoutée du pharmacien en tant que pharmacien de référence de patients chroniques, réside dans l'accompagnement individualisé de ces patients, dans l'analyse proactive d'un **schéma de médication actualisé** et sa mise à la disposition des patients et de l'équipe des soins avec laquelle ils ont une relation thérapeutique.

En outre, le pharmacien de référence peut réaliser une révision de la médication et fournir au patient des outils visant à améliorer leur adhésion thérapeutique.

Le cas échéant, le pharmacien de référence peut proposer un entretien d'accompagnement pour le bon usage de la médication, favorisant l'adhésion thérapeutique ou centré sur une pathologie spécifique.

Toutes les informations utiles et les documents de désignation d'un pharmacien de référence peuvent se trouver sur : https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/

sante/pharmaciens

### 6.4 Boites Jaunes

Un malaise, une chute, la nécessité d'intervention médicale urgente à votre domicile ... voilà autant de situations où il faut agir vite et disposer immédiatement d'informations utiles à la mise en œuvre des actions qui pourront peut-être sauver une vie.

Partant du principe, que d'une part, il y a un frigo dans



chaque cuisine, et d'autre part, qu'il faut en réalité relativement peu d'informations pour aider efficacement les secouristes dans les premiers moments d'une intervention d'urgence, l'idée a été de placer ces renseignements dans votre frigo et dans une boîte bien identifiable.

Le concept de la boîte jaune était lancé. Il a été initié au Canada et s'est répandu en Europe depuis une dizaine d'années.

Cette boîte, accompagnée d'un formulaire à remplir par chacun, est à déposer au frigo.

Elle contient les informations nécessaires en cas de problèmes et permet de faire gagner un temps précieux aux services de secours en cas d'urgence.

Cette boîte **gratuite** est disponible, pour les plus de 65 ans, au service population de l'Administration communale, rue du Château 13, au CPAS, Chaussée de Tirlemont 66, au Plan de Cohésion sociale, Place Marché aux chevaux 2 ou via les Conseillers Aînés.

Une explication pour leur usage est fournie et votre médecin traitant pourra remplir le volet avec les informations médicales utiles.

Ce projet est initié par le **Conseil Consultatif Communal des Aînés** Il est soutenu par l'Administration communale, le CPAS, la Province du Brabant Wallon, les médecins, les pharmaciens, les centres médicaux de l'entité ainsi que par la police et les services de secours.

### 6.5 Centres Médicaux

Centre Médical de Jodoigne (Clinique Saint Pierre Ottignies) Centre médical Allée des Sorbiers 1 010/43.68.00 accueil.jodoigne@cspo.be

#### **EMS Jodoigne**

Centre médical Avenue des Combattants 19 010/22.49.97

#### **MMS Jodoigne**

Centre médical Chaussée de Tirlemont 218 010/22.66.45

#### Poste médical de garde de Jodoigne

Tél:1733

#### Service de Santé Mentale Provincial de Jodoigne

Consultation uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08H00 à 18H00 Chaussée de Tirlemont, 89 1370 Jodoigne Téléphone : 010/81.31.01 ssm.jodoigne@brabantwallon.be

### 6.6 Handicap

#### **Alzheimer**

#### Alzheimer Belgique asbl

A l'écoute des malades et de leur famille 24h/24 - 7 j/7 pour toute la Belgique

Tél.: 02/428.28.19 -

http://www.alzheimerbelagique.be

#### Alzheimer Café Jodoigne

Résidence Service Rue Soldat Larivière 43b 1370 Jodoigne

Alzheimer Café de Jodoigne vous accueille le 2ème jeudi de chaque mois, de 14 à 16 heures (hors vacances scolaires)

Contact: Mme Mathieu, 0474/26.16.23

#### **Parkinson**

L'Association Parkinson asbl apporte un soutien à tous les aidants proches d'une personne atteinte de la maladie de Parkinson!

En effet, dans le cadre de la maladie de Parkinson, l'aidant occupe un rôle primordial.

Association Parkinson, rue des linottes 6, 5100 Namur 081/56.88.56 info@parkinsonasbl.be

Antenne locale Ottignies **Mme Claudette Lemaire, 0495/65.61.62** 

Lemaire.claudette@gmail.com

#### Cancer

La fondation contre le cancer joue un rôle important dans le soutien à la recherche scientifique universitaire belge, dans l'accompagnement social des patients et de leurs proches et dans la promotion de la santé.

#### Fondation contre le cancer

Chaussée de Louvain 479,1030 Bruxelles 02/733.68.68 (NL) & 02/736.99.99 (Fr) info@cancer.be; info@kanker.be

AIDE AUX PROCHES	
Fonds des Affections Respiratoires - FARES	02/512.29.36
Preventions des Allergies ASBL	02/511.67.61
Alzheimer Belgique ASBL	02/428.28.19
Ligue Alzheimer ASBL	0800/15.225
Association Belge des Patients contre l'AVC	0498/25.06.88
Association de patients et anciens patients HANSORT	02/567.04.28
Fédération Belge des Aphasiques Francophones	02/644.09.80
Cancer et Psychologie	081/81.31.99
Fondation contre le Cancer	0800/15.800
Ligue Cardiologique Belge	02/649.85.37
Association Crohn - RCUH	02/354.12.85
Vivre son deuil Belgique ASBL	010/45.69.92
Association Belge du Diabète	02/374.31.95
Ligue Francophone Belge contre l'Epilepsie	081/77.67.13
Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (Euthanasie)	02/502.04.85
FOCUS Fibromyalgie	060/37.88.58
Association de Défense des Insuffisants Rénaux	02/555.39.32
Association Belge des Paralysés	02/421.69.65
Association Parkinson	081/56.88.56
Association Polyarthrite	0800/90.356
Ligue Belge de la Sclérose en Plaques	081/40.15.55
Fédération Francophone des Sourds de Belgique	02/644.69.01
Écoute Violences Conjugales - Respect Seniors	0800/30.330
La Ligue Braille ASBL	081/31.21.26
Les Amis des Aveugles et Malvoyants	065/40.31.00
Œuvre Nationale des Aveugles	081/73.65.82

### 7. ASSURANCES



Les seniors ont évidemment les mêmes besoins en assurance que les autres citoyens mais ils ont aussi certains besoins plus spécifiques.

### 7.1 Assurance obligatoire soins de santé

Chaque citoyen est couvert par l'assurance obligatoire soins de santé et pour en bénéficier, il doit s'affilier à une Mutuelle de son choix ou à la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité.

Le choix de la mutuelle n'a pas d'impact sur les remboursements et indemnités.

#### 7.1.2 Assurance soins de santé complémentaire.

Les mutuelles prévoient en plus de l'assurance de base, des couvertures complémentaires, moyennant cotisation obligatoire.

Chaque mutuelle développe ses propres couvertures complémentaires et son propre tarif.

#### Des choix sont donc à faire.

Seule, la CAAMI se limite à la couverture soins de santé de base.

#### 7.1.3 Assurance hospitalisation

Une partie des frais liés à une hospitalisation n'est pas remboursée par les mutuelles et la CAAMI (Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie Invalidité), ni via l'Assurance obligatoire soins de santé, ni via l'Assurance soins de santé complémentaire que proposent les mutuelles.

Pour bénéficier d'une couverture plus complète, il faut donc souscrire une assurance hospitalisation

- -Soit auprès d'un assureur privé.
- -Soit auprès d'une mutuelle.

Les garanties et primes varient fortement d'un organisme à un autre, des choix sont donc à faire.

Mais une chose est primordiale : au plus âgé on souscrit pareille assurance, au plus la prime sera élevée et en plus, certains assureurs limitent la possibilité de souscrire pareille assurance après un certain âge. Donc au-delà de 65 ans, les choses deviennent impossibles ou très chères.

Brochure explicative d'ASSURALIA

https://www.abcassurance.be/sites/default/files/document files/brochure-hospitalisation.pdf

#### 7.1.4 <u>Assurance hospitalisation « continuité</u> »

Pas mal de travailleurs bénéficient d'une assurance collective via leur employeur.

Le problème est évidemment qu'avec la perte de cet emploi ou l'arrivée à la pension, cet avantage disparaît.

- -La loi permet cependant de **prolonger votre assurance hospitalisation professionnelle sur base individuelle**.
- -La continuation doit être demandée dans les 30 jours suivant la perte de l'assurance.

Vous conservez alors une couverture similaire, sans questionnaire médical ni stage d'attente, mais **la prime** risque cependant de bondir de façon spectaculaire.

-Tant que l'on bénéficie de l'assurance collective de son employeur, il est très prudent de préparer son avenir en souscrivant immédiatement une police hospitalisation continuité. L'inconvénient est que l'on paye immédiatement une prime mais le grand avantage est qu'au jour de la retraite, on pourra souscrire une assurance individuelle en payant le tarif lié à l'âge que l'on avait lorsqu'on a souscrit cette police continuité. Supposons que vous souscriviez une police continuité à 45 ans et que vous prenez votre pension à 65 ans. Vous aurez alimenté la police d'attente durant 20 ans, mais à vos 65 ans, la prime de votre assurance hospitalisation individuelle sera calculée comme si vous en aviez 45! Une énorme différence de prime. Bien entendu, la prime de cette assurance d'attente est très réduite.

#### 7.1.5 Assurance vétérinaire

Plusieurs assureurs privés commercialisent des assurances intervenant dans les frais de vétérinaire en cas d'accident ou de maladie des animaux domestiques.

Ces assurances ne prennent pas en charge les frais de vaccinations ou d'une simple visite de routine chez le vétérinaire.

#### 7.1.6 Assurance funérailles

Plusieurs assureurs privés commercialisent des assurances obsèques.

Avantage : l'assureur paye les frais de funérailles mais certains (notamment DELA) fournissent également divers services (comme l'assistance en formalités après décès)

### 8. INCAPACITE PHYSIQUE OU MENTALE

### 8.1 Mandat de protection extrajudiciaire

Que se passe-t-il lorsque, du fait de votre santé ou de votre âge, vous ne savez plus gérer vos intérêts financiers ou personnels ? A ce scénario pessimiste de vie, il existe toutefois des solutions, voyons cela :

#### 8.1.1 Le mandat ou la procuration

Il est toujours possible d'autoriser une personne à accomplir à votre place certains actes spécifiques (par ex : réaliser certaines opérations bancaires).

Il s'agit donc d'un contrat par lequel vous « le mandant » donnez à une personne de confiance de votre choix « le mandataire », la charge et le pouvoir de vous représenter pour l'accomplissement d'un ou de plusieurs actes juridiques précis.

#### 8.1.2 <u>Le Mandat de Protection Extrajudiciaire : une protection choisie</u>

Il est aussi possible de donner à une personne de confiance une mission beaucoup plus large. C'est ici qu'intervient le mandat de protection extrajudiciaire, c.à.d. un contrat par lequel vous (le mandant) demandez à une personne de confiance de votre choix (le mandataire) de gérer en «bon père/mère de famille» votre patrimoine ou vos biens lorsque, en raison de votre état de santé physique ou mentale, vous ne serez plus en mesure de le faire vous-même.

Exemple : choix de maison de repos, respect des choix de fin de vie, gestion financière de vos biens (mise en vente ou location de votre bien si nécessaire).

Depuis 2019, cette gestion s'est étendue à tout ce qui touche à la protection de la personne. Par exemple, choisir une maison de repos selon les souhaits et les capacités financières du mandant.

Ce mandat est toujours révocable.

Le mandat peut être conclu sous seing privé (un contrat entre le mandant et le mandataire, sans l'intervention

#### d'un notaire) mais vu l'importance de cet acte, il est conseillé de passer par un notaire.

La procédure devant notaire est simple et coûte entre 300 et 500 €.

Pour être valable, un mandat doit être enregistré dans le Registre central des Contrats de mandats géré par la Fednot (Fédération Royale du Notariat belge).

### 8.2 La Protection judiciaire : une protection subie

Le régime de protection judiciaire permet à une personne majeure qui est totalement ou partiellement, temporairement ou définitivement incapable de gérer ses biens et/ou sa personne, en raison de son état de santé, d'être mise sous protection dès que son incapacité est établie.

Le juge de Paix peut alors désigner un administrateur pour simplement assister la personne, c'est la règle de base, mais aussi parfois pour prendre des décisions à sa place.

La demande de mise sous protection judiciaire peut être faite par la personne elle-même, par sa famille, par un autre intéressé (voisin, ami, assistant social ...), le procureur du Roi.

La mission de l'administrateur peut concerner les biens de la personne mais également la personne ellemême.

L'administrateur sera une personne choisie par l'intéressé, un membre de sa famille ou un proche mais, à défaut pourrait être un professionnel (le plus souvent un avocat).

La chambre des notaires et la fondation Roi Baudouin ont publié deux brochures au sujet de ces deux systèmes de protection :

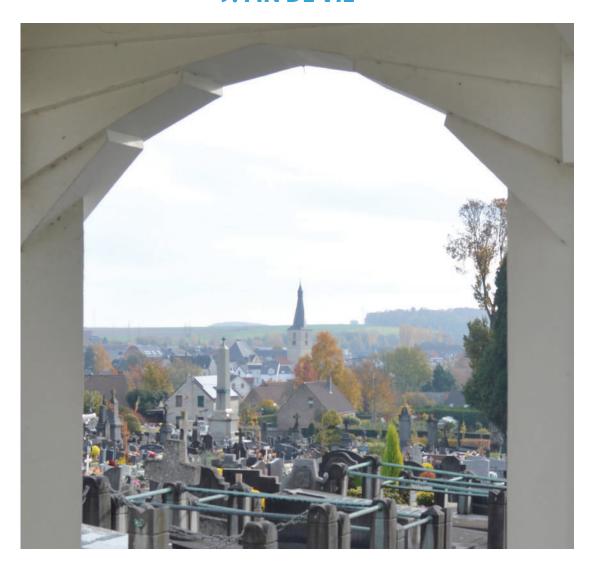
#### Chambre des notaires

https://www.notaire.be/donations-successions/mandat-extrajudiciaire-et-protection-judiciaire

#### **Fondation Roi Baudoin**

https://www.kbs-frb.be/info@kbs.be 02/500.45.55

### 9. FIN DE VIE



### 9.1 Préparer sa fin de vie

Ce n'est évidemment pas le sujet le plus amusant, on préfère souvent ne pas y penser, mais préparer sa fin de vie est très important, pour soi, mais aussi pour ses proches.

Lors d'un décès, la famille du défunt se retrouve face à de nombreuses démarches à faire dans un moment difficile. Certaines de ces démarches peuvent être toutefois grandement facilitées ou réglées à l'avance par le défunt.

Il est aussi très important de penser à la situation juridique et financière des proches que l'on laisse derrière soi.

### La bonne idée :

Préparer pour ses héritiers ou pour une personne de confiance, un résumé de ses souhaits quant aux funérailles, de son souhait éventuel de donner son corps à la Science, un résumé de sa situation administrative et sociale, notamment :

- Coordonnées de son notaire, entreprise de pompes funèbres, assurance funéraire
- Relevé des comptes bancaires, des assurances, des fournisseurs d'énergie, eau, télécom etc....
- Relevé des amis à prévenir
- Un relevé et les accès aux comptes sur les réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter ...) pour permettre une clôture de ces comptes. On parle en effet aussi dorénavant d'héritage numérique.

Les Notaires ont rédigé un fascicule intitulé **« ET APRES MOI** » qui permet à la personne intéressée de résumer par écrit l'ensemble des données nécessaires et utiles après son décès.

Fédération Royale du Notariat Belge Conseil francophone

Editeur responsable : M. Henry, notaire Président du Conseil francophone

Rue de la Montagne 30/34 1000 Bruxelles

www.notaire.be

#### **D'autres bonnes idées :** le CARNET-RELAIS ou le CARNET DE VIE.

Deux organismes peuvent également vous aider à rassembler dans un seul document tous les renseignements nécessaires pour régler la fin de vie pour soi et ses héritiers.

**PALLIUM**, Plate-Forme de Concertation en Soins Palliatifs du Brabant Wallon

Avenue Henri Lepage, 5 à 1300 Wavre 010/39.15.75

coordination@pallium-bw.be

Son PSPA « Projet de Soins Personnalisé et Anticipé » propose le « Carnet de Vie » avec les informations concernant le patient et les déclarations des volontés que vous souhaitez pour votre fin de vie (souhaits qui seront pris en compte dans la mesure du possible).

**ENEO** Mouvement social des Aînés propose un « Carnet-Relais » :

Ce carnet en trois parties offre la possibilité aux aînés de faire en sorte que leurs volontés, souhaits, soins prodigués, soient respectés au mieux. À tout moment de la vie, surtout lorsqu'ils se trouvent dans l'impossibilité d'exprimer leurs choix. Une fois terminé, il est rangé ou remis à la personne de confiance

- -Moi et ma vie (qu'est-ce que je souhaite qu'on retienne de moi)
- -Moi et mes documents (l'occasion de mettre de l'ordre dans tous mes documents)
- -Moi et mes habitudes de vie, mes goûts, mes volontés pour mon avenir (très utile en cas de perte de capacité de raisonner, de communiquer ...)

Pour réaliser ce carnet, ENEO propose en Brabant Wallon un atelier de 4 X 2h30 en groupe de 8 personnes avec 2 animateurs.

Si la démarche est collective, le carnet-relais est personnel et les informations qu'il contient sont confidentielles. Ces ateliers sont organisés à Jodoigne par ENEO Jodoigne sur proposition du Comité et à la demande.

#### **Mandat extrajudiciaire**

**Voir chapitre 8** 

### 9.2 Planification successorale

La matière successorale est très complexe et l'intervention du professionnel qu'est le notaire s'impose clairement.

<u>Soit vous ne faites rien</u> et vous vous en remettez à la loi qui déterminera à votre place qui héritera de vos biens et quel est le taux de taxation applicable.

<u>Soit vous prenez les choses en main</u>. Dans une certaine mesure vous pouvez décider qui seront vos héritiers et quels seront les taux de taxation. Vos outils pour cela sont divers :

- 1. En faisant un testament :
  - a. Olographe, écrit par la personne, aucune autre formalité n'est nécessaire. Par précaution, ce testament peut être confié à un notaire (pour qu'il ne s'égare pas).
  - b. Authentique, établi par un notaire en présence de deux témoins
  - c. On peut modifier son testament à tout instant.
  - d. Prudence : un testament non retrouvé équivaut à un testament non existant ! Le notaire informera le Registre Central des Testaments de l'existence d'un testament.
- 2. En faisant des donations.
- 3. Par le mariage, par le choix du régime de mariage (ce choix pouvant être modifié après le mariage), par le choix de la cohabitation légale
- 4. En convenant avec vos héritiers d'un pacte de succession : un pacte successoral est une convention visant à organiser anticipativement la succession d'une personne et liant l'intéressé et ses héritiers.
- 5. En souscrivant une assurance vie au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires.
- 6. En optant pour un legs en duo. : technique utile lorsqu'on laisse comme héritiers des personnes éloignées et donc fortement taxées et qui permet de léguer une partie importante de son patrimoine à une association ou fondation faiblement taxées en droit de succession, à charge pour celle-ci de payer la totalité des droits de succession.

### 9.3 <u>Déclaration anticipée de refus de traitement/acharnement thérapeutique</u>

Tout patient doit donner son accord pour recevoir un traitement et peut également refuser un traitement.

Mais que peut faire une personne actuellement capable d'exprimer sa volonté, pour anticiper le jour où elle ne serait plus capable de consentir à une intervention ou de la refuser ?

La solution ; rédiger une déclaration précisant ses souhaits. Il ne suffit toutefois pas d'écrire « Je refuse qu'on s'acharne ». Il faut préciser les actes que l'on ne souhaite pas.

L'aide de son médecin est donc recommandée.

Le ministère de la santé propose des modèles de document, (voir également mandat extra judiciaire 8.1.2 ci-dessus).

Les traitements refusés sont ceux qui prolongeraient artificiellement la vie sans en améliorer la qualité. Idéalement, cette déclaration sera jointe au Dossier Médical Global.

Cette déclaration est illimitée dans le temps mais peut à tout moment être modifiée.

#### Contacts utiles:

#### Association pour le droit de mourir dans la dignité asbl (ADMD)

Avenue Eugène Plasky 144 - 1030 Bruxelles Tél.: 02/505.04.85 Site: www.admd.be

**PALLIUM**, Plate-Forme de Concertation en Soins Palliatifs du Brabant Wallon Avenue Henri Lepage, 5 à 1300 Wavre 010/39.15.75 coordination@pallium-bw.be

### 9.4 Soins palliatifs

La loi reconnaît à tout citoyen le droit de bénéficier de soins palliatifs dans le cadre de l'accompagnement de sa fin de vie.

Par soins palliatifs, il faut entendre l'ensemble des **soins** apportés au patient qui se trouve à un **stade avancé ou terminal** d'une maladie grave, évolutive et mettant en péril le pronostic vital, sans traitement curatif.

Le statut de patient palliatif est demandé, par le biais d'un formulaire complété par le médecin traitant, à **la mutuelle.** 

Il permet l'octroi d'une aide financière (limitée à deux mois) mais aussi d'aides sous forme de gratuité des soins médicaux, accès aux congés palliatifs, interruption de carrière, crédit-temps.

Il existe en Brabant Wallon un service qui peut venir en appoint aux prestataires de soins, à voir avec votre médecin qui décidera de l'opportunité d'y faire appel.

#### **Domus**

Equipe de soutien à domicile Téléphone: 010/84.15.55 Mail: info@domusasbl.be

### Centres de coordination voire chapitre 4

ASD: 010/81.21.98 (Service organisé par Mutualité chrétienne)

Cado: 010/81.07.31 (ASBL)

Cosedi: 010/24.51.53 (Service organisé par Mutualité Libérale)

CSD: 010/84.96.40 (Service organisé par Solidaris)

VAD BW: 010/24.46.33 (Service organisé par Mutualité Libre)

### 9.5 Don d'organes

Tout le monde, en Belgique, est présumé être donneur potentiel.

Chacun a cependant le droit de s'y opposer mais aussi la possibilité de confirmer sa volonté d'être donneur.

#### Comment ?

Par une déclaration à votre administration communale, déclaration au médecin traitant ou déclaration en ligne sur le site www.masanté.be

Comme le testament, cette déclaration peut être retirée ou modifiée à tout moment.

La déclaration confirmant sa volonté d'être donneur permet d'éviter les conflits avec et au sein de la famille. Ce don est absolument non lucratif.

### 9.6 Léguer son corps à la Science

C'est mettre l'ensemble de sa dépouille mortelle à la disposition de la médecine à des fins scientifiques ou de formation.

Vous devez contacter une faculté de médecine de votre choix.

L'université fait signer une déclaration enregistrant votre souhait.

Vous devez vous mettre d'accord avec une personne de confiance pour que celle-ci veille à ce que votre volonté soit respectée. Ce don est absolument non lucratif. Cependant la dépouille est remise à la famille qui en assumera les frais funéraires.

### 9.7 <u>Déclaration anticipée d'euthanasie</u>

La demande d'euthanasie est évidemment un des choix les plus délicats dans une vie.

C'est pourquoi l'euthanasie est strictement réglementée.

Lorsque la personne est consciente, une procédure de demande d'euthanasie assez complexe est prévue.

Mais que se passe-t'il lorsque la personne n'est plus consciente, n'est plus en état d'exprimer ses souhaits?

Il est possible d'exprimer à l'avance sa volonté de terminer ainsi sa vie pour le cas où on ne serait plus en état de manifester clairement sa volonté (coma par exemple).

Il faut pour cela établir une déclaration, avec deux témoins, dont l'un ne doit avoir aucun intérêt matériel au décès. Cette déclaration peut être enregistrée par l'Administration communale ce qui lui donne plus de légitimité.

Ces enregistrements de « déclarations anticipées » sont consultables par les médecins.

Cette déclaration est illimitée dans le temps mais peut tout à tout moment être supprimée.

### 9.8 Organisation des funérailles

**-Soit vous vous en remettez à vos proches** quant à l'organisation de vos funérailles, à eux de choisir entre inhumation ou crémation.

Crémation avec dispersion des cendres, placement des cendres dans une urne, enterrement de l'urne, urne prise par le conjoint.

Cérémonie religieuse, laïque, absence de toute cérémonie.

Rédaction d'un faire-part, parution dans certains journaux.

Qui doit être prévenu?

L'intervention d'une entreprise de pompes funèbres de votre choix sera nécessaire.

www.funebra.be Site officiel bilingue des entrepreneurs de pompes funèbres en Belgique

www.funerailles.be Site de la fédération Wallonne des entrepreneurs de Pompes Funèbres

#### -Soit vous organisez vos funérailles. :

Par une déclaration déposée à la commune, précisant vos souhaits quant aux funérailles

Dans un testament mais pour autant que celui-ci soit ouvert à temps

Dans des instructions laissées à ses proches

En souscrivant un contrat avec une entreprise de pompes funèbres ou une assurance de frais funéraires.

### 9.9 Que faire lors du décès d'un proche?

Il est possible de consulter l'excellente brochure intitulée **QUE FAIRE LORS DU DECES D'UN PROCHE**, établie conjointement par la Fondation Roi Baudouin et la chambre des notaires, qui est disponible sur internet. www.notaire.be

Fondation Roi Baudoin, rue de Brederode 21, 1000 Bruxelles

https://www.kbs-frb.be/

info@kbs.be 02/500.45.55.

### 9.9.1 Les premières heures après le décès

### Première priorité

- -Faire constater le décès par un médecin. Ensuite contacter une entreprise de pompes funèbres pour prendre soin du défunt.
- -Régler certaines formalités, rédiger un faire-part. Si le défunt a exprimé ses souhaits dans une déclaration préalable à la Commune, en ayant souscrit une assurance obsèques ou d'une autre manière, il faudra respecter ceux-ci.

### Seconde priorité.

Obtenir au service de l'état civil l'acte de décès et les extraits d'acte de décès (les pompes funèbres peuvent parfois s'en charger)

Informer/désigner un notaire, informer les banques.

Les banques bloqueront les comptes du défunt et les comptes communs.

Seuls les frais directement liés à la succession pourront être payés par ces comptes (funérailles etc...) et les époux et cohabitants légaux pourront demander une petite avance (5000 euros).

Il est possible pour le conjoint survivant d'ouvrir un nouveau compte en banque à son nom pour notamment demander que ces revenus y soient versés.

Informer les compagnies d'assurance, l'employeur du défunt, le comptable éventuel, les organismes de pension, la mutuelle/caisse d'assurance maladie/CPAS, la caisse d'allocations familiales (en cas d'enfants bénéficiaires), le propriétaire de l'immeuble loué par le défunt, le locataire du défunt d'un bien mis en location par le défunt.

Obtenir un acte/certificat d'hérédité attestant que ni le défunt, ni ses héritiers n'avaient de dettes fiscales et/ou sociales.

### Troisième priorité.

Informer la division d'immatriculation des véhicules, la compagnie de téléphone (fixe, GSM, Internet), télédistribution, la compagnie de distribution de gaz et d'électricité, le syndicat

Clôturer les comptes sur les réseaux sociaux si nécessaire.

### 9.10 Parce que la vie continue après le décès d'un proche

Faites valoir vos droits en tant que conjoint pour une pension de survie auprès du Service Fédéral des Pensions. Peuvent avoir droit à une pension de survie, le conjoint d'un salarié ou d'un fonctionnaire, l'ex-conjoint d'un fonctionnaire.

### 9.10.1 Qu'advient-il de votre habitation?

Si pour les époux mariés ou en situation de cohabitation légale, la loi garantit un droit au logement au conjoint survivant, il n'en va pas de même pour les cohabitants de fait qui ne sont absolument pas protégés.

### 9.10.2 La déclaration de succession.

Vous êtes libre de refuser la succession ou de ne l'accepter que sous réserve d'inventaire.

Ceci peut être le cas lorsque vous craignez que le passif (dettes) de la succession ne soit supérieur à son actif (avoirs mobilier et immobilier). Demandez conseil à votre notaire avant de décider.

La déclaration de succession est une obligation légale qui doit permettre à l'administration de réclamer les droits de succession aux héritiers du défunt.

Tous les héritiers légaux doivent introduire cette déclaration dans un délai de quatre mois. L'intervention d'un notaire n'est pas obligatoire mais est bien utile.

Il faut également s'occuper de la dernière déclaration fiscale du défunt.

### 10. ANIMAUX

Tout propriétaire d'un animal de compagnie et certainement plus encore les ainés, est très inquiet de son devenir lorsqu'il leur arrive des ennuis.

Un service de garde est disponible 365 jours/an 24h/24.

Contact: 0497/552.255

### 10.1 Que deviendra mon animal domestique après mon décès?

#### Assurer le bien-être de son animal après son décès

En Belgique, il existe le "**legs à charge**". C'est un dispositif légal qui consiste à léguer une somme d'argent à une personne ou à une association qui sera chargée de prendre soin de l'animal. Mais, on ne peut pas léguer tout son patrimoine à un animal. Il y a, en effet, une partie du patrimoine qui doit revenir au conjoint, aux enfants ou aux parents.

Cette partie-là ne peut pas être diminuée au profit d'un chat ou d'un chien.

Si le gardien désigné meurt avant l'animal, c'est problématique. Il faut prévoir cette situation au moment de la rédaction du testament du premier propriétaire.

Il faut préciser comment l'argent sera réparti ou à qui il sera transmis.

L'obligation de veiller au bien-être de l'animal sera toujours d'application bien sûr.

Si l'animal meurt avant son gardien et qu'il reste de l'argent, c'est à nouveau à celui qui rédige le testament d'identifier la personne qui en bénéficiera!



### 11. DROITS DES GRANDS-PARENTS

Quelle belle expérience de vie que celle des relations des grands-parents avec leurs petits-enfants! Mais comme souvent dans la vie, des soucis peuvent se présenter.

Voir sur internet la brochure « être grands-parents aujourd'hui » ....

« C'est aussi une question de droit » rédigée conjointement par la Fédération des Notaires et la Fondation Roi Baudouin.

www.notaire.be &

Fondation Roi Baudouin, rue de Brederode 21, 1000 Bruxelles

https://www.kbs-frb.be/info@kbs.be 02/500.45.55

# 11.1 <u>Les grands-parents ont-ils droit à des contacts avec leurs petits-</u> enfants ?

Au niveau juridique, la situation est très claire, l'article 375bis du Code civil confirme que les grands-parents ont le droit d'entretenir des relations personnelles avec leurs petits-enfants.

A défaut d'accord entre les parties, le tribunal de la famille devra prendre une décision en se basant sur l'intérêt de l'enfant.

La manière dont ce droit s'exprimera concrètement (notamment sous forme d'un droit de visite) est très variable.

Au niveau humain, on comprend évidemment qu'un recours au tribunal, dans un domaine aussi délicat que les relations familiales, n'est que la dernière solution et qu'il faut certainement privilégier avant tout les tentatives de conciliation et d'accord à l'amiable. C'est d'ailleurs l'intérêt premier des petits-enfants.

# 11.2 <u>Les grands-parents peuvent-ils intervenir dans les décisions prises par les parents</u>?

**Non**, du point de vue juridique, les parents disposent seuls de l'autorité parentale. Les parents peuvent donc seul décider de l'éducation à donner aux petits-enfants, de leurs loisirs, des valeurs à leur inculquer, etc.

### 11.3 Obligation alimentaire

C'est aux parents qu'appartient l'obligation de nourrir, d'entretenir et d'élever leurs enfants. Toutefois en cas de carence de ceux-ci, après décision judiciaire, les grands-parents peuvent être appelés à verser une pension alimentaire à leurs petits-enfants.

Réciproquement, les enfants et petits-enfants ont une obligation similaire à l'égard de leurs parents ou grands-parents.

# 11.4 <u>Les grands-parents peuvent-ils transmettre des biens ou de l'argent aux petits-enfants</u>?

**Oui**, en respectant les règles légales en la matière et notamment en respectant la « part réservée » des héritiers réservataires (= 50% du patrimoine total).

- -Sachant que les petits-enfants ne sont pas des héritiers réservataires tant que leurs parents sont en vie.
- -Par des donations ou legs.

La technique du « saut de génération » permet aux enfants héritiers de renoncer à leurs droits au profit de leurs propres enfants, l'intérêt étant essentiellement fiscal.

Ces matières étant complexes, il est préférable de consulter un notaire de votre choix.

### **12 MOBILITE**

### 12.1 TAXI-Social

CPAS, chaussée de Tirlemont 66,1370 Jodoigne **Tél.: 0474/01.17.40 - 010/81 99.29.** 

#### **Objectifs**

Le service du Taxi-Social est un service de proximité et d'accompagnement, organisé par le CPAS de Jodoigne. L'objectif est d'offrir aux personnes âgées de plus de 60 ans de la commune la possibilité de sortir de chez elles. Le service propose cinquante trajets par an et par personne, il est équipé d'un véhicule pour personnes à mobilité réduite. Les personnes de moins de 60 ans peuvent y faire appel pour des urgences sociales et pour un prix modique. Le Taxi-Social ne peut se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes malades ou handicapées qui ont

Les déplacements sont effectués au sein de la commune de Jodoigne et des communes avoisinantes.

besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.

## <u>D'autres possibilités sont également disponibles pour</u> la région de Jodoigne

- -Taxi Senior 0474/01.17.40
- -Bénévoles CADO

http://www.cado-asbl.be/ 010/81.07.31



# 12.2 TEC Brabant wallon

Place Henri Berger 6 - 1300 Wavre

Tél.: 010/23.53.53 - Site: www.letec.be

**Espace TEC Jodoigne** Rue de Septembre, 3

Tel 010 81 98 00

## **CARTE MOBIB**

Cette carte électronique nominative obligatoire sert de support unique pour vos titres de transport. Vous pouvez charger sur cette carte, différents titres : un abonnement, un titre multi parcours, un simple parcours. Vous pouvez également y charger des titres de transport de la SNCB, de la STIB ou encore de De Lijn.

La carte MOBIB est sécurisée : en cas de perte ou de vol, vous pouvez récupérer son contenu. Celle-ci est rechargeable et est valable 5 ans.

La carte MOBIB s'obtient en vous rendant dans un espace TEC, vous recevrez votre carte directement, contre paiement des frais de confection et sur présentation d'une pièce d'identité.

#### **Abonnement Horizon +65+**

A partir de 65 ans, cet abonnement donne accès à l'ensemble du réseau TEC gratuitement si BIM ou à tarif préférentiel 36€ actuellement. Pour obtenir cet abonnement, vous devez posséder une carte MOBIB.

#### Lignes Tec et de Lijn concernant la commune de Jodoigne

#### **Ligne Tec**

Pour les horaires, consultez le site www.letec.be, rubrique « Me déplacer », puis « Horaires et plan de ma ligne », puis « R » et choisir dans la liste déroulante qui apparaît.

## Ligne rapido bus 1

Ce bus permet de rejoindre le centre commercial « l'Esplanade » à Louvain-la-Neuve, et également de rejoindre le Conforto pour se rendre à Auderghem (Delta) et puis Ixelles (La Plaine).

#### Ligne rapido bus 5

Ce bus relie Jodoigne à Tienen

#### Ligne 18

Relie Jodoigne à Leuven en passant par Hamme-Mille.

#### Ligne 23

Relie Wavre à Jodoigne.

#### Ligne 25

Relie Jodoigne à Gembloux.

## Ligne 26

Relie Jodoigne à Ezemaal.

#### Ligne 35

Relie Jodoigne à Grez-Doiceau.

# Ligne 610

Relie Jodoigne à Hannut.

#### **Lignes express - Conforto**

Lignes Express - Conforto sont des lignes de bus qui vous permettent de rejoindre rapidement des centres urbains. Nombre d'arrêts limités et itinéraires directs vous assurent un gain de temps appréciable.

- Relie Louvain-la-Neuve, Wavre, Ixelles (Delta - La Plaine).

Pour les horaires, consultez le site www.letec.be , rubrique « Me déplacer », puis « Horaires et plan de ma ligne », puis « C » et choisir dans la liste déroulante qui apparaît.

- Relie Louvain-la-Neuve, Wavre, Woluwe (Métro Roodebeek).

Pour les horaires, consultez le site www.letec.be, rubrique « Me déplacer », puis « Horaires et plan de ma ligne », puis « CBIS » et choisir dans la liste déroulante qui apparaît.

#### Ligne De Lijn

Pour les horaires, consultez le site www.delijn.be tapez le numéro de la ligne dans le moteur de recherche et choisissez votre horaire.

Les informations sur les différents arrêts et destinations sont en néerlandais.

#### Ligne 360

Relie Jodoigne à Tirlemont via la chaussée de Tirlemont

#### Ligne 362

Relie la place de Mélin à Tirlemont via Gobertange-Saint Remy Geest et Lumay

# 12.3 Service PMR au service des personnes à mobilité réduite

## Mobilité en Brabant wallon

Chaussée de Bruxelles 5 - 1300 Wavre

Service à la demande réservé au voyageur atteint d'un handicap réduisant sa mobilité, même temporairement. Il s'agit d'un service de proximité, porte-à-porte, encadré par un conducteur formé (aide chargement et déchargement) La personne peut être accompagnée …le montant du trajet est de 3€ X2 par personne dans le cas d'un trajet Jodoigne Ottignies. Les services PMR fonctionnent sur réservation uniquement. Vous empruntez le service gratuitement si vous détenez un abonnement HORIZON 65+.

Tél.: 010/88.13.13 info@mobilitebw.be

## Service à la demande, véhicule équipé pour PMR opérant également dans la région de Jodoigne

# -TAXI-Social véhicule PMR

CPAS, chaussée de Tirlemont 66,1370 Jodoigne

Tél.: 0474/01.17.40 - 010/81.99.29.

#### -Alteo BW:

https://www.alteo.be/ 067/89.36.80

## -Handeasy Waremme

0496/50.93.64

https://www.handeasy.be

#### -Un Bout de Chemin LLN

https://unboutdechemin.be/ 010/68.80.73

#### -Joannes -Docquier:

http://www.ambulancesjoannesdocquier.be 010/81.26.92

## -Mr Mobilité Grez-Doiceau

https://monsieurmobilite.business.site 0476/96.28.28

# 12.4 Trains

#### - Pour tous renseignements:

Service clientèle : Tél. : 02/528.28.28 - Site : www.belgianrail.be

Il n'y a pas de gare sur le territoire de Jodoigne.

Les plus proches, Tienen, Wavre, Louvain la Neuve, Ottignies, Gembloux

## - Carte Mobib (Voir rubrique 12.2)

Carte permettant d'accueillir les abonnements et les go unlimited de la SNCB, mais également les billets et les abonnements STIB, TEC ou DE LIJN.

## Réductions et gratuités

## - Tarif préférentiel pour les 65 ans et plus - Billet seniors

Renseignements et conditions d'obtention :

Site: www.belgianrail.be.

Voir rubrique « Produits », puis « Réductions et gratuités », puis « Billet Seniors ».

#### Réduction pour raison patriotique et ancienscombattants

Pour les titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, gratuité pour tous les bénéficiaires en 2e et 1re classe. L'avantage pour raison patriotique est délivré sur la carte Mobib.

Pas de billet nécessaire, partout et sans restriction d'horaire. Renseignements et conditions d'obtention :

#### Site www.belgianrail.be.

Voir rubrique « Produits », puis « Réductions et gratuités », puis « Raison patriotique » Carte de réduction intervention majorée – revenus modestes

Les « revenus modestes » profitent de trajets à prix réduits.

Vos déplacements en train à moins 50% - Uniquement en 2e classe Renseignements et conditions d'obtention :

# Site: www.belgianrail.be.

Voir rubrique « Titres de transport », puis « Réductions et gratuités », puis « Intervention majorée »

## Carte priorité place assise

Vous avez de sérieuses difficultés à marcher ou à rester debout, la carte vous donne droit à une place assise garantie. Renseignements et conditions d'obtention :

## Site: www.belgianrail.be.

Voir rubrique « Titres de transport », puis « Réductions et gratuités », puis « Carte Priorité place assise ».

## Carte gratuite "accompagnateur"

Si vous devez voyager avec l'assistance d'une personne ou de votre chien, la carte offre la gratuité à votre accompagnateur. Renseignements et conditions d'obtention :

## Site: www.belgianrail.be.

Voir rubrique « Produits », puis « Réductions et gratuités », puis « Carte Accompagnateur gratuit ».

# 12.5 Vélo électrique

Place du Brabant Wallon 1 - 1300 Wavre

## - Stage de maîtrise vélo électrique

Les utilisateurs de vélo électrique qui sont domiciliés en Brabant wallon peuvent apprendre à faire face aux innombrables dangers qui les guettent sur les routes pour 25 € seulement (au lieu de 75 €) en participant à un stage d'une demi-journée avec pour objectif de s'initier à la conduite « intelligente » d'un vélo électrique tout en s'amusant. Le stage se donne sur la piste privée du Centre de Nivelles en dehors de toute circulation.

Les utilisateurs de vélo électrique, domiciliés en Brabant wallon, peuvent suivre un stage d'une demi-journée.

Renseignements: Tél.: 010/23.62.93

Voir sur le site : www.brabantwallon.be puis Stage de maîtrise vélo électrique

Site: www.racb-moto-academy.be

Voir rubriques « Sécurité », puis « stage de maitrise vélo électrique ».



# 13 ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES, RECREATIVES



## Centre Culturel de Jodoigne

Grand-Place 1 à Jodoigne Contact 010 81.15.15 www.culturejodoigne.be

#### Bibliothèque

Rue du Château, 13 à Jodoigne (bâtiment bibliothèque) 010/81.99.57 - bibliotheque@jodoigne.be

#### Ludothèque

Rue du Château, 13 à Jodoigne (bâtiment bibliothèque) 010/81.99.55 - ludotheque@jodoigne.be

GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl

Rue du Stampia, 36 1370 Jodoigne. 010/24.17.19 gal@culturalite.be

# 13.1 Activités artistiques

# Ateliers d'arts plastiques du centre culturel Jodoigne & Orp-Jauche

Dans les locaux de l'Académie de musique, entrée Petite Rue Neuve

Atelier ailé: atelier de dessin, peinture, techniques libres avec Mira Primault et Sylvia Graham

Bijouterie atelier indépendant technique de la cire perdue avec Arnaud Sprimont

Culture Céramique : atelier de céramique partagé avec Véronique Nicaise

Renseignements : Centre Culturel de Jodoigne & Orp Jauche- 010/81.15.15

www.culturejodoigne.be info@culturejodoigne.be ENEO Activités artistiques Techniques variées

Maison de village, rue basse Hollande 4 à St-Remy-Geest

Contact: 010/81.01.36

#### Atelier Céramique de Saint-Remy-Geest

Travail de la terre.

Les ateliers s'adressent aux débutants, comme auxinitiés. Chacuntravailles elons essenvies, sacréativité, entouteliberté. Nous travaillons ensemble, sans professeur, encadrés par les plus anciens membres du groupe.

Contact : Mail : Atelier.SRG@hotmail.com

Info: https://sites.google.com/site/atelierceramiquesaintremygeest/

Tél.: Rosa Conesa - 0496/55.86.48

Local: Rue Basse Hollande, 4 - 1370 Saint-Remy-Geest.

# 13.2 Activités récréatives

Lundi après-midi salle des Calèches : café, tarte et jeu de cartes renseignements :

Contact: Roxane Crolla 0474/01.17.40

Jeudi après-midi 3X20 : salle St-Lambert, café, tarte et jeu de cartes

Contact: Nicole et Roland Bosart 0474/61.72.09

#### Samedi Papote:

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 9hr30 à 12hr A la Porte Ouverte rue St Médard 61 Jodoigne

Contact: 0497/18.37.73

#### $CCC\Delta$

Le CCA organise des activités diverses destinées aux séniors, telles que voyages, excursions, conférences... Tous les deuxièmes lundi du mois il organise un après-midi séniors de 14h00 à 17h00 à la salle des Rendanges. Contact PCS Dominique Evrard

#### 010/81 59 56-0477/63 63 74

Domique.evrard@jodoigne.be

http://www.jodoigne.be

#### **Passion Cotinga**

Atelier de couture et retouches Chaussée de Wavre, - 1370 Jodoigne 0476/97.49.36 contact@cotinga.be www.cotinga.be

#### **Wool's Attitude**

Tricoter et crocheter (convivialité, partage du savoir et entraide) Rue Saint-Médard,3 – 1370 Jodoigne 010/46.01.65 www.woolsattitude.be

#### **ByDOLUNAY**

Cours de couture Grand Place 4 1370 Jodoigne 0473/24.49.53 contact@dolunay.be https://bydolunay.be/

#### Rose-eau asbl

Jardins partagés

Contact: Françoise Janfils 0479/48.34.24

info@rose-eau.be www.rose-eau.be

# Cercle Royal horticole et coin de terre de Jodoigne

Achats groupés d'accessoires, de plants, de semences - conférences - bourse d'échange

Contact : Henri Theys 010/81.39.99 ou Liliane Lambert 010/88.96.28

# 13.3 Activité sociale

# Place aux liens

Le projet Place aux liens a démarré en octobre 2020 sur les communes de Jodoigne, Beauvechain et Ramillies grâce au partenariat entre le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne Asbl, la Ville de Jodoigne, la Commune de Beauvechain et le CPAS de Ramillies.

Ce projet vise à mettre en lien des voisins bénévoles avec des voisins aînés souffrant de solitude pour qu'ils partagent ensemble un moment convivial.

Selon les disponibilités et affinités de chacun, les duos de voisins peuvent se rencontrer afin de boire un café, jouer à un jeu de société, sortir pour une promenade, s'échanger des petits services ou simplement discuter par téléphone.



Le projet Place aux liens vise à **briser la solitude des aînés** et à **renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers** grâce au renforcement des liens de solidarité entre voisins de différentes générations.

Le projet Place aux liens contribue également au maintien à domicile des personnes âgées.

Ce projet s'inscrit dans un esprit de gratuité, de réciprocité des échanges, de respect mutuel et de complémentarité avec les services professionnels existants

Que vous ayez envie de rendre une visite ou de bénéficier d'une visite, contactez-nous! 0487/90.85.44 placeauxliens@gmail.com

Personne de contact :

Pour la coordination générale du projet : Hélène Gadisseux (GAL Culturalité) 010/24.17.19 – Mail hg@culturalite.be Pour la commune de Jodoigne : Dominique Evrard (Plan de cohésion sociale) 0477/63.63.74 ou 010/81.59.56 - Mail dominique.evrard@jodoigne.be

# **13.4 Chorales**

#### **Chorale Phoenixia**

•Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir (de 20h à 22H), dans la région de Jodoigne contact@phoenixia.be www.phoenixia.be

#### **Ensemble Vocal Geldonia**

Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir (de 20h à 22H) Contact **Marie-Françoise Lecuivre** (chef de chœur) www.geldonia.be

**Chœurs de l'académie** : 0495/81.33.87

**Chœur de Mélin la libre pensée** : 010/22.21.18 **Chorale Sainte Cécile de Mélin** : 010/81.32.53

#### Les amis de la chanson

Serge Crugenaire 010/24 44 61 -0476/29 98 76 info@lesamisdelachanson.be

# 13.5 <u>Les confréries de Jodoigne.</u>

#### Confrérie de la tarte au fromage

Contact Jacques Verleye 0473/59.76.28. Mail Verleye.jacques@skynet.be

## Confrérie de L'ordre du cochon Piétrain

Contact Jérôme Moens 010/81.60.33.19- 0478/22.12.81-Mail Confrerie.cochon.pietrain@live.be



# 14. FORMATIONS

# 14.1 Lutte contre la fracture numérique :

La Bibliothèque de Jodoigne-Incourt dispose d'ordinateurs accessibles à tous.

## Atelier informatique: VILLE DE JODOIGNE: PCS + CRABE

1er lundi du mois de 9h à 12h hors vacances scolaires Réservé aux Seniors 23, rue Sergent Sortet à 1370 Jodoigne Téléphone 010/81.40.50 https://www.crabe.be/ Mail info@crabe.be

#### **ENEO Jodoigne**

Formations pour PC & atelier pour PC

ISA, 35 avenue F. Charlot

Formations pour GSM, smartphone, tablettes, etc...

St-Jean-Geest Maison de village, salle Vivre Libre

Contact: ENEO Jodoigne, 010/81.01.36 +GSM 0479/29.15.58

#### Web Seniors:

Chemin Pavé de Molembais 59 Formations pour PC et tablettes à 1370 Jodoigne Contact: 010/23.56.67,

info@webseniors.be

## EPN: Espace Public Numérique d'Incourt

Contact: / 010/45.37.12

Mail espacecitoyenincourt@hotmail.com

#### EPN d'Orp-Jauche

Rue du Brigadier Laurent Mélard 21 à 1350 Orp-Jauche

Contact: 019/63.71.65

# 14.2 Liste des maisons de villages et salles de réunions

Dongelberg rue St Laurent,

Contact: Eddy Corbisier, 010/88.90.00 ou 0475/37.83.19- Mail info@eddycorbisier.be

- Jauchelette rue du Maka

Contact: Roland Gaziaux, 0498/69.51.44

- Iodoigne-Souveraine salle paroissiale Contact: Michel Higny 0473/52.18.87

- Lathuy, Salle des vrais copains, rue Dessus

- Contact : José Bauwin, 010/81.11.88 ou 0477/81.53.26
- Piétrain, cafétaria du rugby, rue de la Chapelle St-Jean, 26

Contact: Luc Libert, 010/81.05.58.

St-Jean-Geest, rue de Bronne (derrière l'église)

Contact: Mathieu Willems 0473/29.23.27

- St-Remy-Geest, rue Basse Hollande

Contact: Viviane Sabatier 0471/91.33.76

Joseph Paque, 010/81.03.43- Mail jopaque@voo.be

Zétrud-Lumay, salle paroissiale Chaussée de Tirlemont

Contact: Guido & Marie-Jeanne VandeWalle, 537 Chaussée de Tirlemont 010/81.14.94

- Jodoigne St-Lambert salle paroissiale, rue du Conseil

Contact: Annie Delmez 0476/94.00.48

Jodoigne salle paroissiale « Porte Ouverte » rue St Médard

Contact: Anne Warnier 0498/24.15.59

# 15. ACTIVITES SPORTIVES

# 15.1 ARTS MARTIAUX

Cours de self-défense pour seniors, le lundi à 10 heures Salle des Rendanges, Boulevard des Rendanges à 1370 Jodoigne Renseignements / Inscriptions: Plan de Cohésion Sociale, Marché aux Chevaux 2 à 1370 Jodoigne 010/81.59.56 ou 0477/63.63.74 OU sur place, Salle des Rendanges lors des cours

# **15.2 GYMNASTIQUE**

Gymnastique pour seniors cours organisés par la Ville Salle des Rendanges le mercredi à 10hr et vendredi à 14hr. Renseignements: Dominique Loriers 010/81.26.00

#### **ENEO Sport Jodoigne:**

Secrétariat : Simone Prenten 0477/58.11.35 Hall sportif d'I.S.A. Avenue F. Charlot 35 à 1370 Jodoigne Gymnastique stretching le mardi à 16h30 Gymnastique Pilate le lundi à 16h45

**Gym Pilate**: « L'accord en Soi » Gymnastique Sportive Ariane Sotiaux rue de Gobiéry 24 à 1370 Jodoigne 010/81.04.34 - 0472/90.75.10

# **15.3 Marches**

#### **ENEO Sport Jodoigne:**

Au choix:

Marches randonnées de +/- 10Km, le vendredi à 9h30 semaines paires Marche light de +/- 5Km, le vendredi à 9h30 semaines paires

Contact: 0479/29.15.58 madeleine.diez40@gmail.com

## **ENEO Sport Jodoigne**

Marche Nordique, le jeudi à 9h30 semaines impaires Contact: Paul Fabry 010/86.67.84/ 0485/40.65.58 fabrypaul@hotmail.com

Marche « Les Meuniers » : 010/81.25.19

# **Jogging " Je cours pour ma forme"** : 067/89.36.87

Infor.sante.bw@mc.be

# 15.4 Net-Volley, Kin Ball et Pickleball

## **ENEO Sport Jodoigne net-volley et pickleball:**

Hall sportif d'I.S.A. Avenue F. Charlot 35 à 1370 Jodoigne Le mardi de 17h30 à 19h Contact: Secrétariat ENEO Sport Jodoigne, Simone Prenten 0477/58.11.35

#### Kin Ball:

0496/23.90.57 0491/36.38.02 https://kinballbw.wixsite.com/kbbw infokinball@gmail.com

#### Pickleball:

Mercredi de 20h-22h Athénée Royal de Jodoigne Chaussée de Hannut 61 1370 Jodoigne 0478/59.29.34 www.pickleballbelgium.be pickleballbelgium@outlook.com

# 15.5 Tai Chi

# Tai chi Leung, Cercle de Jodoigne

Le mercredi à l'Athénée, chaussée de Hannut à 1370 Jodoigne Le vendredi Salle des Rendanges 5 à 1370 Jodoigne

Contacts:

Maître Leung : 0496/894.997 Maître Anne : 0495/627.516 Maître Eddy : 0475/960.030

http://taichi-leung.be/site/index.php/cercle-jodoigne

## La Maison du Chemin des Roches, Cours de Tai Chi & yoga---

9, chemin des Roches à 1370 Dongelberg

Contact: 0494/26.36.77

https://www.meditation-chemindesroches.be/

#### Tai Chi Chuan:

Cours le lundi soir Salle du Cepes à 19h 1er cours gratuit

Contact: 0495/52.32.63

# 15.6 Tennis & padel

#### Tennis de la Cure

Drève 4 à 1370 Zétrud-Lumay Contact : 010/81.07.11 www.cure.aspxbatd.eu

#### Tennis de l'Ermitage

Chaussée de Tirlemont 68 à 1370 Jodoigne 010/81.32.45 ou 0475/35.61.93 Contact: Thierry Ollinger 0479/84.79.92

http://ermitage.be/ -Mail club@ermitage.be

# 15.7 Tennis de table

## Tennis de table Le Moulin Zétrud-Lumay :

Rue du Relais 23 à 1370 Zétrud-Lumay

Possibilité de faire des entrainements libres à la salle du Moulin (Demande d'accès à la salle par un membre du Comité) 0495/87.42.20 -010/81.46.27

#### Tennis de table « TTC Dongelberg »

Contact: 010/88.88.97

# 15.8 **Yoga**

## Centre de Yoga Santosha asbl

Chaussée de Wavre, 39 à Jodoigne

Contact: Thierry & Julie Van Brabant 010/81.40.70 & 0495/366.172

www.santosha.be, yoga@santosha.be

#### L'odyssée Holistique

Rue du Mont 10 à 1370 Piétrain Le vendredi de 18h30 à 19h30

Contact: Liliane Fortemps 010/81.41.71- 0497/18.55.07

#### « L'accord en Soi »

Rue de Gobiéry 24 à 1370 Jodoigne

Contact: Ariane Sotiaux, 010/81.04.34 - 0472/907.510 arianesotiaux@hotmail.com

Centre de Yoga SATYA

Rue de la Chapelle Stevenaert 103/3 à 1370 Jodoigne-Souveraine

Contact: Vanessa Uyttenhove 0477/42.83.07

www.yogasatya.be

# **15.9 Autres sports**

Aquagym adultes: 0475/50.49.46 Natation « C.N.J. »: 010/81.30.75

**Danse** « Espace Danse » : 0475/66.51.09

Kim Dierickx : 0474/21.16.11 Christelle Levieux : 0477/67.72.14 espacedanse@hotmail.be

## Tir à air comprimé

Chemin Du Bordia 3A, 1370 Jodoigne - 0486/317.750 ou 010/81.18.82 http://www.armurerie-apache.be/

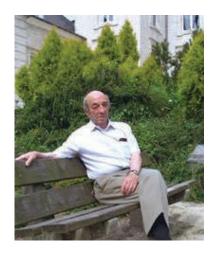
## Tir à l'arc:

0494/59.31.96

Chaussée de Hannut 61, 1370 Jodoigne www.archers-jodoigne.be



# **16 MÉMOIRE DE JODOIGNE**



Chanson en Wallon d'un chantre Jodoignois André Dewelle, lauréat du 4ème Grand prix de la chanson Wallonne en 1969.

# On Djodognwès (Un Jodoignois)

Dj'a vèyu l'djoû à deûs pad è l'Grande Djausse

J'ai vu le jour à deux pas de la grande Gette

Dj'a stî bagnî, gamin, au Pré-dè-pont

Tout gamin, J'ai été baigné au « pré du pont » (il s'agit d'un pré à la sortie de Jodoigne -Jodoigne -Souveraine)

Et come tortos, dj'aspëté së mès tchausses.

Et comme tous, j'ai couru sur mes chaussettes

Quand djë vèyeûve pwintér l'grand Filimont.

Quand je voyais pointer le grand Filémont (ancien Garde champêtre Jodoignois)

Së dj'a courë lès vôyes èt lès rouwâles,

Si j'ai couru les rues et les ruelles

Dë Gobièrë jësqu'aus près d'au Stqwè

De Gobiéry au prairie du Stocquoy

Et maraude dè l'Pîrwèye aus Crëcâles

Et marauder du Piroy aux Cricales (lieudit des Rendanges près du moulin)

Mès Brâves djins, vos savez bén poqwè

Mes braves gens, vous savez bien pourquoi

Dië sos walon,

Je suis Wallon

Ca s' veût d'au lon,

Cela se voit de loin

Djë n'sâreûs r'nôyi mès tayons.

Je ne saurais renier mes ancêtres

On Djodognwès, î n-a nî pës arsouye

Un Jodoignois, il n'y a pas plus sournois

Et tot gamin, c'est pîre qu'on sauverdia,

Et tout petit c'est pire qu'un moineau

Waîtîz l'courë dè forêre jësqu'à l'souye

Regardez le courir d'el forer (lieudit de batavia) jusqu'à la souye (autre lieudit)

Eûreûs d'vëquér d'zos l'pës bia dès solias

Heureux de vivre sous le beau soleil

Lë néz au vint, lès massales fënès rodjes, Le nez au vent et les joues toutes rouges En trîn d'lûtér où d'chëflér dins sès dwègts Occupé à se battre ou de siffler dans ses doigts Së vos véyoz qu'ël èst tot rimpllë d'totches Si vous voyez qu'il est rempli de coups Vos poûroz dîre quë c'è-st-on Djodogwès. Vous pouvez dire que c'est un Jodoignois.

Et dj'a crèchë d'zos nos vîyès mërayes Et j'ai grandi sous nos vieux murs Fiér dè tchantér dins nosse bon vî patwès Fier de chanter dans notre bon vieux patois Lë place Urban quë lût come une médaye La place Urban (actuellement place de la Victoire) qui luit comme une médaille Avou s'gamin, stampé djond deûs dwègts Avec son gamin debout qui joint deux doigts Rapèléz-vos quë dès gamins d'Djodogne Rappelez-vous que des gamins de Jodoigne Lï-ont doné vîye sins martchandér. Lui ont donné vie sans marchander Dë leûs mémwères, todë, nos-ârans sogne De leur mémoire, toujours nous aurons soin. C'èst grâce à zèls que nos savans tchantér C'est grâce à eux que nous savons chanter Tot nosse bouneûr. Tout notre bonheur Et, come one fleur Et comme une fleur Is sèront todë dins nos coeûrs.

On Djodognwès n'a jamaîs bachî l'tièsse, Un Jodoignois n'a jamais baissé la tête, Së libèrté èt s'bia payës walon. Sa liberté et son beau pays Wallon Sont, à sès-ouy, lès pës bèlès rëchèsses Sont à ses yeux les plus belles richesses Dë l'èrëtadje sacré dë sès tayons. De l'héritage sacré de ses origines Volà poquè î tchante së Walonîye, Voilà pourquoi, il chante sa Wallonie L'amour qu'ël a dë sès djins, dë s'patwès L'amour qu'il a de ses ancêtres, de son patois Et, jësqu'au djou où ç'qu-ë fënëré s'vîye Et jusqu'au jour où finira sa vie I sèrè fièr dè ièsse on Djodognwès. Il sera fier d'être un Jodoignois

*Ils seront toujours dans nos cœurs* 

# **Quelques ouvrages concernant Jodoigne**

## « La pierre de Gobertange »

Édité par l'ASBL, la Gobertange une pierre d'homme Contact Joseph.tordoir@gmail.com valery@kalut.be

krenz.bernard@scarlet.be

# L'héritage des comtes de Glymes vicomtes de Jodoigne

Joseph.tordoir@gmail.com

# Jodoigne, mémoires d'un Quartier

De Robert De Meester

#### Come one brèssiye dë fleûrs

Recueil de chansons et poèmes en wallon (avec traduction en français) du chantre Jodoignois André Dewelle De Robert De Meester

# Histoire de la ville de Jodoigne

Tome 1et 2 par R.Hanon de louvet.

Ouvrage disponible à la bibliothèque de Jodoigne (plus en librairie)



# A remplir pourvos informations personnelles Nom contact **MEDECIN DENTISTE KINE PHARMACIE** Personnes à contacter **AUTRES**

Cette brochure a été réalisée par le Conseil Consultatif Communal des Ainés, avec le soutien de la Ville de Jodoigne et de la Province du Brabant Wallon.









Editeur Responsable : Collège Communal : Rue du Château, 13 1370 JODOIGNE: